

Remerciements

Nous tenons à remercier Benoît Tuleu, chef de projet, pour la confiance qu'il nous a témoignée durant ce semestre. Ce projet n'aurait pas vu le jour sans la disponibilité de l'ensemble du personnel de la Bpi. Nous remercions en particulier le personnel de la section du Retraitement, ainsi que Suzanne Mallet, qui a su nous ménager, lors de nos stages, une qualité de travail très appréciable.

Pour leurs conseils avisés et leur contribution à l'élaboration de ce mémoire, nous remercions également, au sein de la Bpi : Isabelle Antonutti, Bruno Béguet, Claude Bernard, Danielle Bordier, Sophie Danis, Françoise Gaudet, Philippe Guillaume, Souad Hubert, Françoise Lenoir, Claudine Lieber, Philippe Rouillard ; et à l'extérieur : Maria Courtade, Olivier Planchon.

Nous tenons à remercier de façon plus générale tous les professionnels des bibliothèques qui ont pris le temps de répondre à nos questions et ont ainsi contribué à l'élaboration de notre travail.

Enfin, Anne Meyer, notre tutrice, a droit à toute notre reconnaissance, ayant su diriger nos travaux avec efficacité et se rendre présente à chaque fois que nous le désirions.

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

INTRODUCTION.....	4
LETTRE DE MISSION	6
COMITÉ DE PILOTAGE 1 : DÉFINITION DE LA PRESTATION	8
COMPTE-RENDU DÉCISIONNEL DU COMITÉ DE PILOTAGE 1	30
COMITÉ DE PILOTAGE 2 : PROPOSITION DE SCÉNARIOS	31
COMPTE-RENDU DÉCISIONNEL DU COMITÉ DE PILOTAGE 2	60
COMITÉ DE PILOTAGE 3 : CAHIER DES CHARGES	62
COMPTE-RENDU DÉCISIONNEL DU COMITÉ DE PILOTAGE 3	101
TABLE DES ANNEXES DU DOCUMENT DE PILOTAGE 3 :	
PROPOSITIONS DE MAQUETTES	105
BUDGET RÉALISÉ.....	128
DIAGRAMME DE GANTT RÉALISÉ	134

Introduction

La section du Retraitement à la Bibliothèque Publique d'Information n'est pas un service habituel dans une bibliothèque. Là commence la deuxième vie du livre, retiré du libre accès mais dont les qualités intellectuelles et physiques le détournent du pilon. Ces documents, quelque six mille volumes, qui ne correspondent plus à la politique documentaire de la Bpi, croisent alors les besoins d'autres établissements à qui ils sont redistribués. Le terme consacré pour cette redistribution est le « dépôt ».

Or cette redistribution, ou ce dépôt, souvent efficace et issue de l'expérience cumulée du personnel de la section, manque d'une logique établie, cohérente et continue, qui s'appuierait sur une connaissance documentée du réseau des établissements susceptibles de devenir des partenaires de cette redistribution. Elle manque d'une politique formalisée, lisible et visible au regard des politiques affichées par la Bpi, au regard des professionnels, au regard même du grand public. Dans la tradition de la création de cet établissement, cette politique s'inscrirait idéalement dans le réseau de la lecture publique, privilégiant des partenaires peu touchés à ce jour, comme les bibliothèques municipales, les bibliothèques départementales de prêt, mais aussi poursuivant la coopération internationale déjà entreprise.

C'est l'enjeu de la mission confiée par le responsable du Retraitement à notre équipe. La mise en évidence, par une connaissance approfondie du réseau des bibliothèques en France et à l'étranger, de partenaires potentiels, aux besoins différenciés et aux outils logistiques adaptés, a permis de proposer trois logiques de redistribution, affichant chacune une politique distincte. L'une fondée sur l'offre efficace des documents désherbés, mise sur une communication pertinente susceptible de rencontrer idéalement les besoins de toutes sortes d'établissements. C'est la politique pragmatique de l'offre, au carrefour entre pluralité optimale des documents proposés, accélérant énergiquement le flux sortant du magasin de stockage, et pluralité équitable de la redistribution où le nombre de dépositaires touchés se trouve élargi et diversifié. A l'opposé, une logique de la demande soutient une politique volontariste qui privilégie un type particulier de bibliothèque. C'est la perspective ouverte par les deux autres scénarios proposés. Dirigée vers les bibliothèques, municipales d'abord, dotées de pôles documentaires thématiques, une telle politique placerait la Bpi au centre d'une carte

documentaire en lecture publique seulement esquissée aujourd'hui. Dirigée vers les établissements peu favorisés et dont le développement mérite d'être soutenu, cette politique répond à une mission éthique.

Cette dernière, choisie par la Bpi, met en évidence la démarche éminemment politique d'un retraitement du livre désherbé. Là où le pilon apparaît comme un traitement facilité et peu coûteux en temps et en personnel, la mise en place d'un retraitement formalisé correspond à une position éthique et à une écologie du livre, où la logistique ne peut remplacer l'investissement humain dont la rentabilité se mesure à la cohérence et à l'équité de la redistribution.

Lettre de mission

- PROJET

« Mise en place d'outils de diffusion de l'information sur les dépôts du retraitement »

- ORIGINE DU PROJET

Au sein du Service des Imprimés de la Bibliothèque publique d'information (Bpi), la section du Retraitement est chargée du désherbage régulier des collections de livres présentées au public en libre accès.

L'équipe du Retraitement désherbe ainsi chaque année un peu moins de 11000 volumes, parmi lesquels 4000 sont pilonnés. Le reste est proposé en « dépôt » permanent à des bibliothèques, centres de documentation et associations. (Le « dépôt » est la formule juridique qui a été retenue car elle est plus simple que le don et ne suppose pas d'aliénation des biens du domaine public.) Le choix des bibliothèques dépositaires dépend bien entendu du contenu et du niveau des documents désherbés, mais aussi de la connaissance du réseau des bibliothèques et des partenariats passés depuis longtemps avec certaines d'entre elles. Il y a donc sur ce point une pratique et des savoirs peu formalisés, mais qui permettent à la bibliothèque de déposer très régulièrement les livres désherbés.

Toutefois, la Bpi souhaite rationaliser cette activité de dépôts en se dotant d'un certain nombre d'outils propres à assurer une publicité régulière auprès d'un maximum de bibliothèques.

- OBJECTIFS

Le stage proposé a donc les objectifs suivants :

- une analyse des documents désherbés par la Bpi et un diagnostic sur la pertinence des dépôts actuels dans un certain nombre de bibliothèques ; cette analyse suppose une évaluation des collections stockées dans l'attente d'être déposées, ainsi qu'une vision d'ensemble des politiques documentaires des différentes bibliothèques concernées.
- le rassemblement d'informations pour l'instant éparses dans une sorte de fichier des bibliothèques partenaires comportant par exemple les centres d'intérêt des bibliothèques, les contacts et toute autre

information utile. Ce fichier doit tenir compte des objectifs affichés par la Bpi en matière de relations internationales et de coopération avec le réseau de la lecture publique.

- l'étude et la mise en œuvre d'outils d'information auprès des bibliothèques de toutes obédiences sur les possibilités de dépôts de livres par la Bpi. Aucun outil n'est a priori écarté ; les stagiaires pourront par exemple explorer l'intérêt d'une liste de diffusion ou d'une page sur ce thème destinée aux professionnels sur le site www.bpi.fr. Les stagiaires contribueront ainsi à la communication sur le désherbage en direction des professionnels. Ils pourraient aussi élaborer la base d'une communication en direction du public afin de l'éclairer sur cette pratique, en particulier sur le point qui consiste à ne pas le confondre avec une élimination systématique d'une partie des collections.

- MODALITÉS

Le planning sera celui prévu par l'ENSSIB.

Les personnes ressources à la bibliothèque :

Responsable pédagogique :

Benoît TULEU, responsable de la section Retraitement

e-mél : tuleu@bpi.fr

tél: 01 44 78 45 04

Pour tout autre aspect du suivi du stage:

Suzanne MALLET, chef du Service formation

e-mél : mallet@bpi.fr

tél: 0144784117

La réalisation comporte aussi, pour chacun des outils, l'étude de faisabilité, la mise en place et la rédaction d'un bref mode d'emploi afin que la section du Retraitement puisse par la suite les utiliser et les mettre à jour.

Document du comité de pilotage 1

Les dépôts du retraitement de la Bpi : projet de formalisation des politiques de redistribution

Définition de la prestation



Sommaire du Document de comité de pilotage 1

1.	ENJEUX DE LA MISSION	11
1.1.	<i>Rendre cohérente la politique de redistribution</i>	11
1.2.	<i>Rendre visible cette politique</i>	11
2.	ANALYSE DE L’EXISTANT	12
2.1.	<i>Introduction sur le processus du désherbage, préalable au retraitement</i> 12	
2.1.1	Quelques chiffres	12
2.1.2	La préparation du désherbage	12
2.1.3	Le cadre d’intervention	13
2.2.	<i>Du désherbage au compactus : le travail spécifique de l’équipe de la Section du Retraitement</i>	13
2.2.1	Présentation de la section	13
2.2.2	Organisation des tâches et nouvel outil informatique.....	14
2.3.	<i>L’état du compactus</i>	15
2.4.	<i>Les établissements dépositaires : l’actuelle politique d’attribution</i>	15
2.4.1	Une démarche empirique	15
2.4.2	Les procédures techniques et juridiques.....	16
2.4.3	Les contraintes juridiques.....	16
3.	PROPOSITION DE PRESTATION	18
3.1.	<i>Rationaliser la politique de redistribution des ouvrages désherbés</i>	18
3.2.	<i>Formaliser un outil de redistribution</i>	19
3.3.	<i>Communiquer en direction des professionnels et du grand public</i>	21
4.	EVALUATION DES PRIORITÉS	22
5.	ORGANISATION MATÉRIELLE	24
5.1.	<i>Planning prévisionnel</i>	24
5.2.	<i>Dépenses prévisionnelles</i>	27
5.2.1	Répartition des postes budgétaires.....	27
5.2.2	Détail des calculs	27

COMPTE-RENDU DÉCISIONNEL DU COMITÉ DE PILOTAGE 130

1. Enjeux de la mission

La lettre de mission a été analysée et discutée avec le commanditaire, Benoît Tuleu. La mission repose sur deux enjeux impliquant de repenser la politique de dépôt des ouvrages désherbés auprès d'établissements partenaires.

1.1. Rendre cohérente la politique de redistribution

La politique de redistribution doit correspondre à l'image de la Bpi. En lien avec sa mission, la Bpi veut élargir son partenariat avec les bibliothèques de lecture publique. Parallèlement, son statut d'établissement à caractère national au rayonnement international réclame une coopération moins tournée vers les bibliothèques de la région parisienne, et plus ouverte à l'ensemble du territoire. Cette cohérence de la politique de redistribution doit se doubler d'une cohérence des moyens et aboutir à des procédures de partenariats et de dépôts formalisées.

1.2. Rendre visible cette politique

Le sens de cette action doit être rendu visible, tant pour le grand public que pour les professionnels des bibliothèques. Ce deuxième enjeu concrétise le rôle initiateur et moteur de la Bpi en matière de communication au public et de partenariat entre professionnels.

2. Analyse de l'existant

Le groupe a estimé nécessaire d'évaluer, à partir des observations menées au cours du premier stage, les moyens d'action possibles dans la chaîne du document désherbé, de façon à étudier la possibilité d'inscrire ses propositions dans un cadre évolutif, au-delà de la constitution d'un éventuel corpus de bibliothèques partenaires.

2.1. Introduction sur le processus du désherbage, préalable au retraitement

2.1.1 Quelques chiffres

Sur une collection de plus de 350 000 ouvrages imprimés, la Bpi désherbe une dizaine de milliers d'ouvrages par an (7 823 notices bibliographiques supprimées en 2002).

Sur cette masse, un tiers environ des ouvrages est envoyé au pilon et immédiatement détruit sur place, en fonction de trois critères : ouvrage abîmé, perdu, ou obsolète par rapport à la politique documentaire de la bibliothèque.

Le reste (4 260 ouvrages en 2002) est proposé en dépôt à d'autres bibliothèques, en raison de l'idée selon laquelle un ouvrage en bon état physique mais obsolète pour la Bpi peut correspondre à la politique documentaire d'une autre bibliothèque - d'autant plus qu'en tant que bibliothèque d'actualité, la Bpi renouvelle très régulièrement ses collections.

2.1.2 La préparation du désherbage

Une présentation de la pratique du désherbage s'impose ici pour appréhender le cadre actuel du retraitement et évaluer les possibilités de réforme du processus de ce dernier.

Deux types de désherbage existent concomitamment, le premier permettant de pallier les oublis ou les retards du second, complémentarité de pratiques qui rend le résultat final beaucoup plus probant :

- le désherbage courant, fait par a) les responsables choix-traitement en service public, b) les vacataires trouvant un livre trop détérioré, c) les responsables choix-traitement rachetant une version nouvelle ;

- le désherbage en rayonnage, effectué régulièrement par un membre de la section du retraitement, assisté du responsable choix-traitement de la

spécialité désherbée. Chacune de ces séances de deux ou trois heures permet ainsi de retirer deux à trois mètres linéaires d'ouvrages.

Ce travail en rayonnage a été préparé en amont par le service du retraitement qui planifie pour l'année les domaines à désherber. Il a été constitué à cette fin un tableau évolutif combinant date du dernier désherbage et évolution volumétrique des collections dans les différentes spécialités - classées à la Bpi selon la CDU -, afin d'établir des priorités d'action (certaines disciplines comme le droit ou l'économie induisant un taux de renouvellement supérieur à d'autres comme l'histoire ou les lettres).

Lors de ce type de désherbage, on indique P (Pilon) ou P/R (Pilon-Rachat) au moment où l'ouvrage est retiré du rayonnage et placé sur le chariot. Cette procédure reste valable jusqu'au passage à PortFolio 5 en avril. À cette occasion, quelques propositions de réorientation de l'ouvrage peuvent être faites à l'équipe du retraitement par les responsables du choix-traitement. Mais ce terme de « pilon » s'avère à l'usage peu adapté. Il sous-entend en effet la destruction de l'ouvrage, ambiguïté susceptible de freiner le marquage d'un ouvrage encore en bon état et destiné en fait au dépôt.

2.1.3 Le cadre d'intervention

Jusqu'à ce stade de la chaîne du document, la lettre de mission ne prévoit pas d'action de notre groupe dans le cadre du strict désherbage. Cependant, l'outil informatique permettrait d'anticiper le désherbage dès le traitement des acquisitions par le responsable du choix-traitement, et cette perspective pourrait nourrir notre réflexion en la matière.

2.2. Du désherbage au compactus : le travail spécifique de l'équipe de la Section du Retraitement

2.2.1 Présentation de la section

La section du retraitement est composée de sept personnes qui, outre le commanditaire et responsable de la section Benoît Tuleu, consacrent tout ou partie de leur service à ces tâches spécifiques.

L'existence d'une telle section est en elle-même particulière, puisqu'il n'existe pas en France d'autres bibliothèques consacrant au retraitement des ouvrages une place identifiée dans leur organigramme. À ce titre, la Bpi est un établissement pionnier en la matière, et sa volonté de rationalisation des dépôts est à replacer dans ce cadre.

2.2.2 Organisation des tâches et nouvel outil informatique

Après la première étape décrite ci-avant et correspondant au désherbage proprement dit, les livres sont acheminés sur un chariot dans la Section du Retraitement, dont ils relèvent désormais entièrement.

Deux étapes complémentaires suivent alors :

- d'une part la désactivation des notices ;
- d'autre part, la répartition des ouvrages selon leur destination : les livres sont placés sur deux chariots (dépôt/don et pilon) et, après vérification et validation par Benoît Tuleu, rangés dans le magasin compactus ou placés dans la benne du pilon.

Pour ce qui est de la désactivation des notices, la Bpi utilisait jusqu'en février 2003 la version numéro 4 du logiciel Portfolio. Elle est désormais équipée de la nouvelle version, Portfolio 5, qui permet des fonctionnalités accrues quant à l'activité de désherbage.

La version Portfolio 4 comportait en effet des fonctions restreintes, qui empêchaient une veille scrupuleuse du désherbage effectué. Seule la notice bibliographique de l'ouvrage désherbé pouvait être marquée, et toute suppression de notice d'exemplaire équivalait à une destruction définitive. Les statistiques ne reflétaient pas fidèlement le nombre des ouvrages désherbés. De plus, une fois la notice désactivée, on ne pouvait savoir si l'ouvrage était destiné au pilon ou au dépôt.

La version Portfolio 5 donne des statistiques qui sont le reflet fidèle de la réalité, c'est-à-dire qu'elles portent sur les notices d'exemplaires. Elle permet d'attribuer des critères plus réalistes à travers des indicateurs-motifs plus précis (qui demandent encore à être validés par le personnel de la section du Retraitement). Elle règle le problème psychologique et pratique de la marque de désherbage P ou P/R en proposant une marque unique W (comme *Weeding*).

Par ailleurs, elle intègre le code CCVN (ou code de conservation) en proposant un code de 4 caractères intégré dans UNIMARC. On peut ainsi marquer la notice active de l'ouvrage, et donner des précisions quant à son devenir ou à son désherbage, ce qui permet de travailler directement par lots et plus seulement par ouvrages.

Ces différentes fonctionnalités n'ont pas encore été exploitées, ou sont en phase de test et d'appropriation par les responsables du désherbage, et il

revient à notre groupe de proposer éventuellement un code en relation avec la politique d'attribution.

2.3. L'état du compactus

L'analyse du compactus revêt une importance particulière dans la mesure où, de son contenu et de son organisation, dépendent actuellement non seulement les choix des bibliothèques partenaires, mais également les modalités de sélection des ouvrages par ou pour les bibliothèques dépositaires. Situé à quelques mètres de la sortie des bureaux paysagers, il reçoit en effet tous les ouvrages destinés au dépôt. Il se compose d'une dizaine de rayonnages mobiles sur lesquels les livres sont répartis de deux façons :

- d'une part par bibliothèques de réattribution, pour les ouvrages présélectionnés en raison de leur thème ou de leur degré de spécialisation – lesquels se trouvent déposés sur des chariots placés dans la même pièce lorsque les bibliothèques sont appelées à venir les emporter dans un délai proche ;
- d'autre part par CDU pour les ouvrages parmi lesquels d'autres bibliothèques sont invitées à faire une sélection : ceux-ci peuvent être de niveau plus général comme de niveau très spécialisé, ou d'accès difficile pour des raisons de langue.

La variété des documents entreposés reflète la variété de l'offre documentaire de la Bpi. L'analyse d'un échantillon de documents par l'équipe, au cours de son premier stage, a permis de mesurer la nécessité de conserver un partenariat avec des bibliothèques spécialisées, en raison du haut niveau de certains ouvrages, en particulier en langue étrangère. À l'inverse, le caractère généraliste de nombreux ouvrages – manuels pratiques de la vie quotidienne, littérature – rend pertinente la réorientation des dons vers des bibliothèques de lecture publique de divers types.

2.4. Les établissements dépositaires : l'actuelle politique d'attribution

2.4.1 Une démarche empirique

Pour les cinq dernières années, on peut dénombrer une centaine d'établissements ou d'organismes bénéficiaires des dépôts d'ouvrages effectués par la Bpi (27 pour l'année 2002). Or la nature de ces établissements suffit à révéler le manque de formalisation dans la politique d'attribution des dépôts. Certes, on y repère des lignes de force, en particulier la place privilégiée accordée aux bibliothèques disposant de fonds documentaires très

spécialisés (Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, Bilipo, Bibliothèque du Saulchoir, etc.), ou encore l'importance des établissements parisiens, mais subsiste une impression de dispersion. Il n'existe ainsi de trace, ni des ouvrages, ni même du type d'ouvrages qui sont attribués à telle ou telle bibliothèque.

Cette politique de redistribution ne faisait pas l'objet d'une communication vers l'extérieur. La possibilité d'un lien avec le site Internet n'est pour l'instant pas exploitée. Les modifications qui sont actuellement en cours sur le site de la Bpi ouvrent des perspectives en la matière.

2.4.2 Les procédures techniques et juridiques

La démarche employée pour parvenir à un dépôt finalisé relève à maints égards plus d'une pratique empirique que d'une procédure technique. La prise de contact se fait, par courrier ou par téléphone, en vertu de la connaissance qu'a le responsable de la section du retraitement de ces établissements ; il arrive également qu'une bibliothèque, au courant de la politique d'après-désherbage de la Bpi, contacte de son propre chef la Bpi. Le choix des livres peut se faire sur la base de la confiance de la bibliothèque dépositaire dans les choix du responsable du retraitement, ou sur proposition de celui-ci, enfin après visite d'un représentant de la bibliothèque. C'est ensuite à la bibliothèque dépositaire de prendre en charge l'acheminement des livres.

L'accord entre la Bpi et l'établissement bénéficiaire d'un dépôt se concrétise par la passation d'une convention, qui consiste en un document-type émanant de la Bpi et comportant cinq articles qui précisent l'objet du contrat, les modalités du dépôt, sa durée et sa restitution, les responsabilités de la Bpi et du contractant, enfin les cas de litige.

Deux documents enregistrent les accords passés avec les établissements dépositaires : un cahier recense les dépôts, indiquant le nom de l'établissement, la date du dépôt (ou de l'accord), et le nombre de livres ou de cartons concernés par cet accord ; un classeur permet de ranger toutes les pièces relatives à cet accord (convention, correspondance, adresses, etc.).

2.4.3 Les contraintes juridiques

En tant qu'établissement public, la Bpi obéit à un régime juridique strict quant à sa politique d'attribution d'ouvrages. L'inaliénabilité des collections et leur indisponibilité constituent des principes fondamentaux qui encadrent toute procédure de don ou de vente. Celle-ci n'est applicable que par un

déclassement du domaine public vers le domaine privé, autorisé par le conseil d'administration de la Bpi. La vente est effectuée par les domaines et le produit, diminué du coût de la procédure, est remis à la disposition du budget de la bibliothèque. Cet acte n'est qu'exceptionnellement utilisé, du fait de sa lourdeur. Pour la même raison, ce n'est pas la procédure de don qui est régulièrement mise en place, mais la convention de dépôt. Acte de gestion et non de disposition, le dépôt n'entraîne pas de transfert de propriété.

3. Proposition de prestation

L'analyse de la situation existante a mis en évidence les atouts et les limites de la faisabilité du projet. Prenant en compte ces facteurs, une définition précise de la mission devient possible. La prestation générale sera centrée sur la mise en place d'outils formalisant d'une part la redistribution des dépôts aux bibliothèques partenaires, et d'autre part la communication de ce service au grand public et aux professionnels, dans le but d'informer et de recruter de nouveaux partenaires. Ce double aspect se décline en trois objectifs. Pour chacun d'eux, il sera précisé la prestation livrable, les moyens de la réaliser, ainsi que les facteurs susceptibles de conditionner cette réalisation.

3.1. Rationaliser la politique de redistribution des ouvrages désherbés

La Bpi souhaite revoir ses partenariats actuels en matière de redistribution des dépôts afin de les rendre plus pertinents. Cette recherche de cohérence se ferait dans une logique de coopération avec le réseau des bibliothèques françaises et internationales. Dans ce cadre, l'équipe propose de travailler sur plusieurs objectifs :

- Un diagnostic sur les dépôts actuels qui se ferait à partir de la synthèse des partenariats effectués depuis cinq ans avec des établissements très variés (BM, BU, ville de Paris, associations...). Le groupe, qui ne peut ignorer les coopérations en cours autour de documents très spécialisés, ne souhaite pas éliminer d'emblée ces partenaires déjà bien établis. Il propose donc de rechercher de nouveaux dépositaires davantage dans le domaine de la lecture publique pour des ouvrages plus généraux. Des partenaires spécialisés seraient plus difficiles à localiser et certaines coopérations avec des bibliothèques aux collections toutes particulières nous semblent satisfaisantes. Il ne serait pas judicieux de les écarter. Cette synthèse de partenaires ne peut se faire bien entendu qu'à partir de l'accès à l'information, sur place à la Bpi, et de la participation de l'équipe du retraitement qui pourra préciser certains documents flous. L'équipe n'est pas en mesure, pour ces raisons, de garantir l'exhaustivité de l'ensemble des partenariats en cours.

- Un rassemblement d'informations éparses concernant d'anciens dépositaires pourrait être complété par un nouveau document proposant des partenariats possibles et concrètement envisageables. Une liste fusionnant anciens et nouveaux dépositaires constituerait un fichier organisé selon les centres d'intérêt des partenaires. C'est en effet à partir de ces centres d'intérêt, ainsi que du niveau de spécialisation, que le groupe souhaite envisager les nouvelles coopérations. Nous nous engageons ainsi à repérer des structures de tous types : associations, bibliothèques en milieux hospitalier ou pénitentiaire, BM, BMC, BDP, BMVR. Une prospection permettra, par le biais d'enquêtes ou d'entretiens, de contacter les établissements susceptibles a priori d'être concernés par le projet. Le groupe met tout en œuvre pour communiquer avec ces partenaires potentiels mais souligne qu'il reste néanmoins tributaire des réponses de ces partenaires. Un manque de réactivité de leur part freinerait malheureusement la mise en place de ce fichier de nouveaux dépositaires. Si nous sommes par exemple conscients de la pertinence d'une coopération avec les pays en voie de développement par l'intermédiaire d'associations (tant au niveau de l'utilité que de la visibilité en matière de relations internationales), nous mettons ici l'accent sur la difficulté d'un partenariat durable avec ces intermédiaires au statut parfois fragile.

La recherche de nouveaux partenaires implique une vision plus globale du paysage documentaire. Des bibliothèques implantées à travers la France ou dans le monde pourraient être intéressées par ce projet. Cependant, l'équipe souhaite préciser qu'elle n'a ni le temps, ni les moyens, ni la capacité même, d'avoir une vision d'ensemble des politiques documentaires en France ou à l'étranger. Nous souhaitons axer notre sélection de partenaires à partir des centres d'intérêt de ces derniers, de leur spécialisation, de leur légitimité. Néanmoins, il apparaît très difficile de fonder totalement notre réflexion sur l'objectif de la conservation partagée, même si cette notion demeure évidemment à l'arrière-plan de notre problématique.

3.2. Formaliser un outil de redistribution

La rationalisation de la politique de redistribution des ouvrages désherbés trouve dans l'outil informatique une mise en forme adaptée. Elle répond au souhait du commanditaire de se doter d'outils de formalisation, et

s'impose dès lors que l'outil se veut évolutif, automatisé et intégré au circuit du document. L'outil informatisé proposé comporte deux niveaux.

- Une base de données liant les établissements partenaires à différents critères (personne contact, centres d'intérêt, degré de spécialisation de leur politique documentaire). Cette base sera constituée par la saisie manuelle des données obtenues par les investigations définies dans le premier objectif, et pourra prendre différentes formes (plusieurs bases hiérarchisées), grâce à ces logiciels adaptés. La réalisation de cette prestation est conditionnée par le degré de connaissance des bases de données informatiques (notamment Access) du personnel de la Bpi et de nous-mêmes. Il pourra être prévu dans le cahier des charges un planning de formation à ce domaine pour le personnel concerné.

- Un programme de traitement des données (sur les établissements partenaires et sur les ouvrages désherbés) nécessaires à la redistribution, dont la forme sera plus ou moins informatisée. Cet objectif requiert au minimum une connaissance approfondie du système informatique de gestion P5 et de ses possibilités en matière d'extraction automatique de données, dans le but d'obtenir une base des livres désherbés. Cette offre de prestation pourra s'appuyer sur un état de l'art dans ce domaine. Plus la solution au traitement des données sera informatisée, plus elle dépendra de la disponibilité du service informatique. Celle-ci pourrait être favorable à notre projet en cette période de restructuration informatique et d'extension des fonctionnalités des programmes informatiques (P5 et site Internet), mais l'implication possible de ce service au planning déjà chargé n'est pas encore évaluée.

L'outil informatisé, de premier ou de deuxième niveau (bases de données ou module informatique), aura l'avantage de permettre l'évolution des données : celles des établissements partenaires et de leurs critères, celles des ouvrages désherbés. Il autorisera une rationalisation du travail : dans la mesure du possible, les tâches pourront être automatisées (extraction de bases de données, diffusion sur la page professionnelle). Cette informatisation intégrera ainsi la redistribution des ouvrages désherbés au circuit général du document sans discontinuité informatique, et fera du désherbage et de sa redistribution une suite logique.

3.3. Communiquer en direction des professionnels et du grand public

L'équipe devra mettre en œuvre un processus de communication, en créant des outils de diffusion, destinés aux professionnels concernés par le désherbage, mais aussi plus largement destinés au public. Cet objectif s'inscrit par ailleurs dans les nouvelles orientations du futur site de la Bpi, qui prévoit deux axes, selon les types de destinataires : la « bibliothèque à distance », en direction du grand public, et la « coopération entre bibliothèques » en direction des professionnels. Les prestations seront donc les suivantes :

- Des outils de communication en direction du public qui comprendront au minimum une page internet. L'équipe s'engage à en fournir un cahier des charges destiné à prendre place dans la nouvelle architecture du site. D'autres outils seront envisagés, et pourront s'inspirer d'un état de l'art dans ce domaine.

- Des outils de communication en direction des professionnels des bibliothèques. La forme de l'outil dépendra du type de communication proposé lors des scénarios (page Web, liste de diffusion), et sera concrétisée par un cahier des charges éventuellement commun au premier outil. La réalisation de ce cahier supposera une implication des services informatiques et multimédia, selon le niveau d'intégration de l'outil aux structures existantes (P5, site internet Bpi).

4. Evaluation des priorités

La discussion lors du comité de pilotage a abouti à une réévaluation par le commanditaire des objectifs de la mission initiale. Les trois pistes d'investigation déduites de la lettre de mission et proposées par l'équipe Enssib, rationaliser la politique de redistribution, formaliser un outil, communiquer cette activité, sont hiérarchisées : communiquer et formaliser un outil sont redéfinis comme des objectifs secondaires face à l'objectif de rationalisation de la politique de redistribution.

La mission se présente donc moins comme une « mise en place des outils de diffusion de l'information sur les dépôts du retraitement », intitulé originel, que comme un « projet de formalisation des politiques de redistribution des dépôts du retraitement ». C'est ce deuxième intitulé qui sera choisi pour titre de notre projet, en accord avec le commanditaire.

Cette prééminence du premier objectif privilégie l'état des lieux des pratiques et l'évaluation de la pertinence des politiques de dépôts, en fonction du type de partenaires, qu'ils soient anciens ou nouveaux.

Cette réévaluation des objectifs implique les conséquences suivantes :

- pour l'objectif de communication :

Le commanditaire a jugé qu'un dispositif de communication en direction du grand public présente un risque d'incompréhension, risque politique qui dépasse notre mission.

Conséquence : l'équipe Enssib concentrera ses propositions sur la communication vers les professionnels et proposera une évaluation des dispositifs déjà existants dans d'autres services ou bibliothèques.

- pour l'objectif de formalisation de l'outil :

Le commanditaire estime que la mise en place d'une solution informatique est secondaire.

Conséquence : le développement de cet objectif n'excédera pas la base de données simple, sans lien actif vers P5 ou vers les dispositifs en ligne de communication aux professionnels.

- pour l'objectif de rationalisation de la politique de redistribution :
Puisque la dimension communication et informatique sont secondaires, la priorité des investigations se porte désormais sur la recherche de groupes ciblés de partenaires. Après avoir souligné la faible réactivité des institutions déjà contactées (BM, BDP, associations caritatives), l'équipe rappelle qu'elle ne pourra procéder à une enquête de besoin de type quantitatif. La rationalisation ne peut donc viser un répertoire enrichi de partenaires, mais l'évaluation de modèles de partenariats ciblés, doublée éventuellement de la désignation d'un nombre restreint mais significatif de partenaires de chaque catégorie. Si la conservation partagée n'est pas l'objet de cette mission, elle représente une problématique de fond dont on pourra préciser l'importance et les limites.

Conséquences : - l'investigation se fondera principalement sur des enquêtes qualitatives et des entretiens avec des professionnels ciblés. D'autres contacts avec des acteurs institutionnels (tels que le Ministère des Affaires Etrangères) pourront être pris.

- cette prospection restera fortement dépendante du temps de réactivité des partenaires ciblés, ainsi que des moyens : aucun budget n'est dégagé pour des entretiens sur place.

5. Organisation matérielle

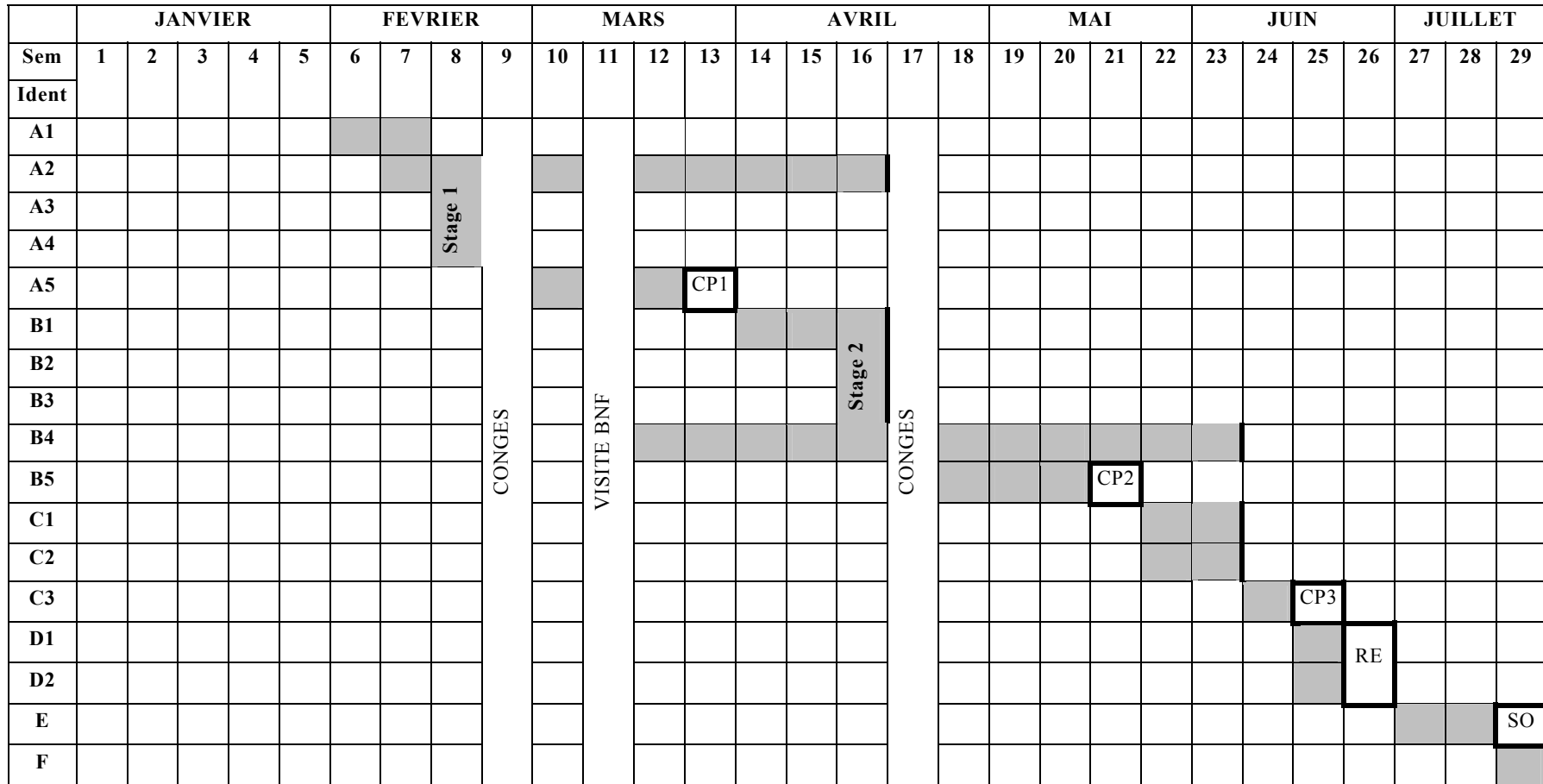
5.1. Planning prévisionnel

La hiérarchisation des trois objectifs déterminés définissent des investigations qui s'insèrent dans une organisation des tâches (premier tableau) et un calendrier prévisionnel (deuxième tableau : diagramme de Gantt).

Organisation par gamme de tâches

<i>Ident.</i>	<i>Lots</i>	<i>Tâches</i>	<i>Durée</i>	<i>Échéance</i>	<i>Indicateurs d'avancement</i>	<i>Jalons de décision</i>
A	Définition de la prestation					
A1		analyse de la commande	2 sem	stage 1: 17/02		Plan action stage1(PAS)
A2		bibliographie	9 sem	Réd. des scén.: 28/04	Compte rendu du PAS	
A3		collectes d'informations <i>in situ</i>	1 sem: stage 1	fin du stage: 21/02	Compte rendu du PAS	
A4		premiers entretiens	1 sem: stage 1	Réd. prestation: 03/03	Compte rendu du PAS	
A5		rédaction définition de prestation: DCP 1	2 sem	RCP 1: 27/03	Compte rendu du RCP 1	CP 1
						PAS 2
B	Elaboration des scénarios					
B1		étude de besoin: enquête bibliothèques, associations	3 sem	Réd. des scén.: 28/04		
B2		entretiens internes à la Bpi et extérieurs	1 sem: stage 2	fin du stage: 19/04	Compte rendu du PAS 2	
B3		enquête de pratiques dans d'autres établissements	1 sem: stage 2	fin du stage: 19/04	Compte rendu du PAS 2	
B4		approfondissement des connaissances informatiques	12 sem	Réd. Du DCP 3 : 09/06		
B5		rédaction du DCP 2: proposition de scénarios	3 sem	RCP 2: 22/05	Compte rendu RCP 2	CP 2
C	Cahier des charges du projet final					
C1		approfondissement du scénario	2 sem	Réd. du DCP 3: 09/06	RCP 3	
C2		structuration des éléments requis	2 sem	Réd. du DCP 3: 09/06	RCP 3	
C3		rédaction du DCP 3	1 sem	RCP 3: 19/06	RCP 3	
D	Rédaction du rapport final					
D1		élaboration de l'introduction et article gazette	1 sem	remise du rapport: 26/06		
D2		réunion des fichiers	1 sem	remise du rapport: 26/06		
E	Soutenance	préparation de la soutenance	2 sem	soutenance: 16-17/07		
F	Evaluation	analyse de la fonctionnalité du projet	1 à 2 sem			

Diagramme de Gantt prévisionnel



5.2. Dépenses prévisionnelles

5.2.1 Répartition des postes budgétaires

Types de dépenses	Pris en charge par l'Enssib (en euros)	Pris en charge par la Bpi	Pris en charge par les élèves
Transports	SNCF Lyon-Paris-Lyon 3120		Transports RATP 197,95
Indemnités de stage (frais de mission)	1455,30		
Traitement des élèves conservateurs	13339,86		
Photocopies	20	27	27
Impressions et reliure	118		
Fournitures diverses		30	
Communications téléphoniques		50	50
Repas		436,15	84
TOTAUX	18053,16	543,15	308,95

Estimation du coût total du projet : 18905,26 euros

Enssib : 95,50 %

Commanditaire : 2,86 %

Elèves : 1,64 %

5.2.2 Détail des calculs

Coûts salariaux :

Les coûts salariaux ont été établis à partir de la moyenne du traitement brut horaire des 7 élèves conservateurs. Ils perçoivent globalement 13487,22 euros par mois soit 1926,74 euros par personne et par mois brut pour un volume horaire estimé à 144 heures (base hebdomadaire : 36 heures).

Le coût horaire est donc de $1926,74 : 144 = 13,38$ euros

Réunions hebdomadaires du groupe (estimation) :

2 séances de 7 personnes de 4 heures chacune = 56 heures

7 séances de 6 personnes de 5 heures chacune = 21 heures

Travail individuel : recherches et rédaction (estimation)

5 heures hebdomadaires pendant 9 semaines = 45 heures

Déplacements :

1^{ère} visite sur site : 3 heures x 7 = 21 heures

1^{er} stage de 37 heures pour 7 personnes = 259 heures

2^e stage de 37 heures pour 6 personnes = 222 heures

3 comités de pilotage :

1^{er} CP 4 personnes x 4 heures = 16 heures

2^e CP 3 personnes x 4 heures = 12 heures

3^e CP 3 personnes x 4 heures 12 heures soit 40 heures

soit, au total, 997 heures

Total : 997 x 13,38 = 13339,86 euros

Transports

- SNCF : Base de calcul : un aller-retour Lyon-Paris-Lyon = 104 euros

20 déplacements : 1^{ère} rencontre sur site pour 7 personnes

1^{er} stage de 7 personnes , 2^e stage de 6 personnes

10 déplacements : 1^{er} comité de pilotage (4 personnes) ; 2^e comité de pilotage de 3 personnes ; 3^e comité de pilotage de 3 personnes

soit 30 déplacements x 104 = 3120 euros

- Transports dans Paris

Base RATP : coupon hebdomadaire = 13,75 euros, un carnet = 9,60 euros

13 coupons et 2 carnets : 178,75 + 19,20 = 197,95 euros

Frais de mission :

Base : un taux = 8,82 euros

- Février : 3 taux par jour et par personne : 26,46 euros soit (26,46 x 7) x 5 = 921,1 euros

- Avril : 2 taux par jour et par personne = 17,64 euros : (17,64 x 6) x 5 = 529,20 euros

Soit 1455,3 euros

Définition de prestation / partie 5

Photocopies :

Base de calcul : 1 carte de photocopie SEDECO-ENSSIB de 300 unités = 20 euros
(0,06 la photocopie)

Estimation du nombre de photocopies effectuées ou à prévoir : 150 par personne
soit 900 photocopies

$900 \times 0,06 = 54$ euros, somme répartie entre l'ENSSIB, les élèves et le
commanditaire

Soit 74 euros

Impressions et reliure :

Estimation du nombre d'impressions : 300 Soit $0,06 \times 300 = 18$ euros

Une somme de 100 euros est destinée à couvrir les frais de reliure

Soit, au total, une somme de 118 euros

Fournitures diverses :

Estimation papeterie et consommables à la charge du commanditaire : 30 euros

Communications téléphoniques :

Pris en charge par l'ENSSIB et le commanditaire : 100 euros

Repas :

Pris en charge par la Bpi : 436,15 euros

Pris en charge par les élèves : 84 euros

Signer en faisant précéder de la mention « Lu et approuvé »

Fait à Paris....., le 18/04 2003

Lu et approuvé



Lu et approuvé



Compte-rendu décisionnel du comité de pilotage 1

Ordre du jour : présentation et discussion du document : Définition de la prestation

Etaient présents :

- pour le commanditaire : Benoît Tuleu, Souad Hubert, Claudine Lieber, Françoise Gaudet, Isabelle Antonutti, Suzanne Mallet ;
- pour l'équipe Enssib : Marianne Clatin, Liliane Baudrier, Agnès Demé ;
- tuteur : Anne Meyer

Compte rendu décisionnel :

La réunion s'est déroulée de 10 h 30 à 12 h 30. Après la présentation orale par l'équipe Enssib de la définition de prestation, la discussion a abouti à une redéfinition par le commanditaire de la mission initiale. Les trois pistes d'investigation proposées par l'équipe Enssib, rationalisation de la politique de redistribution, formalisation d'un outil, communication de cette activité, déduites de la lettre de mission, restent valides mais sont hiérarchisées. Communiquer et formaliser un outil sont redéfinis comme des objectifs secondaires face à l'objectif de rationalisation de la politique de redistribution. La mission se présente donc moins comme « mettre en place des outils de diffusion de l'information sur les dépôts du retraitement » que comme un « projet de formalisation des politiques de redistribution des dépôts du retraitement ». Cette prééminence du premier objectif privilégie l'état des lieux des pratiques et l'évaluation de la pertinence des politiques de dépôts, en fonction du type de partenaires, qu'ils soient anciens ou nouveaux.

Les conséquences de cette redéfinition ont été intégrées dans le document du comité de pilotage validé, et se trouvent exposées dans la partie « 4 Evaluation des priorités ».

Document du comité de pilotage 2

Les dépôts du retraitement de la Bpi : projet de formalisation des politiques de redistribution

Proposition de scénarios



Sommaire

1.	SCÉNARIO 1. « PARTAGER » : LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT.....	35
1.1.	<i>Objectif : une politique active de soutien</i>	35
1.1.1	Premier enjeu : un rééquilibrage budgétaire.....	35
1.1.2	Deuxième enjeu : une professionnalisation du don	35
1.1.3	Troisième enjeu : une plus grande fiabilité du partenariat.....	36
1.2.	<i>Partenaires cibles</i>	36
1.3.	<i>Démarche</i>	37
1.3.1	Type de collections redistribuées.....	37
1.3.2	Degré de formalisation du partenariat.....	38
1.3.3	Outils de formalisation interne	38
1.3.4	Outils de communication.....	39
1.4.	<i>Moyens</i>	39
1.4.1	Ressources financières	39
1.4.2	Ressources humaines.....	40
1.4.3	Délais de mise en œuvre.....	40
1.5.	<i>Evaluation du scénario</i>	40
1.5.1	Atouts	40
1.5.2	Limites.....	41
1.6.	<i>Effets attendus</i>	42
1.7.	<i>Tableau évaluatif</i>	42
2.	SCÉNARIO 2. « COMPLÉTER » : LA CARTE DOCUMENTAIRE.....	44
2.1.	<i>Objectifs : une politique de partage documentaire</i>	44
2.1.1	Premier enjeu : une redistribution au sein des bibliothèques municipales.....	44
2.1.2	Second enjeu : une amorce de conservation partagée.....	44
2.2.	<i>Partenaires cibles</i>	45
2.3.	<i>Démarche</i>	45
2.3.1	Type de collections redistribuées.....	46

2.3.2	Degré de formalisation du partenariat.....	46
2.3.3	Outil de formalisation interne.....	46
2.3.4	Outil de communication.....	47
2.4.	<i>Moyens</i>	47
2.4.1	Ressources financières.....	47
2.4.2	Ressources humaines.....	48
2.4.3	Délais de mise en œuvre.....	48
2.5.	<i>Evaluation du scénario</i>	48
2.5.1	Atouts.....	48
2.5.2	Limites.....	49
2.6.	<i>Effets attendus</i>	49
2.7.	<i>Tableau évaluatif</i>	49
3.	SCÉNARIO 3. « DIFFUSER » : LA REDISTRIBUTION PRAGMATIQUE.....	51
3.1.	<i>Objectif : une politique de diffusion optimale</i>	51
3.1.1	Premier enjeu : redistribuer auprès de nombreux partenaires.....	51
3.1.2	Deuxième enjeu : répondre aux attentes effectives des partenaires	51
3.1.3	Troisième enjeu : informatiser l’offre.....	51
3.2.	<i>Partenaires cibles</i>	52
3.3.	<i>Démarche</i>	53
3.3.1	Type de collections redistribuées.....	53
3.3.2	Degré de formalisation du partenariat.....	53
3.3.3	Outil de formalisation interne.....	53
3.3.4	Outil de communication.....	54
3.4.	<i>Moyens</i>	55
3.4.1	Ressources financières.....	55
3.4.2	Ressources humaines.....	55
3.4.3	Délais de mise en œuvre.....	56
3.5.	<i>Evaluation du scénario</i>	56
3.5.1	Atouts.....	56
3.5.2	Limites.....	57
3.6.	<i>Effets attendus</i>	57

3.7. <i>Tableau évaluatif</i>	57
4. TABLEAU MULTICRITÈRES : COMPARAISON DES SCÉNARIOS.....	59
COMPTE-RENDU DÉCISIONNEL DU COMITÉ DE PILOTAGE 2	60

1. Scénario 1. « Partager » : le contrat de développement

1.1. Objectif : une politique active de soutien

L'objectif de ce scénario est de mettre en place un partenariat « tournant », à durée déterminée, qui tende à instaurer un soutien équitable aux établissements les moins favorisés, et qui soit en cohérence avec le désherbage prévisionnel.

1.1.1 Premier enjeu : un rééquilibrage budgétaire

Ce scénario prévoit de privilégier les établissements les moins favorisés. En effet, il existe une très forte hétérogénéité de moyens dans le paysage documentaire français (ou francophone), qui n'était pas suffisamment prise en compte dans le système de redistribution. Pour certains établissements, une aide ponctuelle aiderait à mettre en place ou développer un fonds particulier, pour d'autres, une aide plus large permettrait parfois de créer de toute part une collection.

1.1.2 Deuxième enjeu : une professionnalisation du don

Ce contrat de développement s'appuie sur un projet formalisé soumis à la Bpi par chaque établissement demandeur. Il est limité dans le temps, et repose sur une politique documentaire définie et aboutie, ou sur une ébauche de politique documentaire que la Bpi pourra aider, par son expertise, à mettre en place.

La Charte du Don de Livre (à l'initiative de l'association Culture & Développement) a en effet mis en évidence le caractère souvent peu rationnel du don en direction de ce type de partenaires (notamment dans les pays en voie de développement). Certains établissements ont parfois procédé à des envois massifs de livres, peu adaptés à la situation réelle des destinataires, les dons représentant alors pour eux une charge de travail supplémentaire et ayant un effet néfaste. Il en résulte une vision très négative de la solidarité en matière de don de livres.

Avec ce scénario, il s'agit alors de réhabiliter l'idée de don en faisant évoluer la notion de solidarité vers celles de « coopération documentaire », de « mutualisation » et de « médiation professionnelle ». Le don, qui est ici

juridiquement un dépôt, doit être un don « actif », « motivé », un mode d'acquisition au même titre que l'achat, et non plus une démarche passive. Il a pour but de mettre à niveau ou de constituer un fonds spécifique dans un établissement (qui peine à le faire par manque de moyens), ou d'aider à la création d'une collection de toutes pièces. L'implication, la motivation réelle du destinataire dans ce projet sera décisive dans le choix des partenaires. Il sera de plus prévu d'évaluer l'efficacité des actions menées, *a posteriori*.

1.1.3 Troisième enjeu : une plus grande fiabilité du partenariat

Enfin, ce scénario prévoit de livrer des contacts institutionnels permettant de fiabiliser les actions (notamment pour celles en direction de l'étranger ou celles passant par les associations caritatives nationales), et d'orienter le choix des nouveaux partenaires, à l'échéance des premiers contacts.

En analysant la liste des dépositaires depuis cinq années, on a en effet pu constater un relâchement des dons effectués en direction des partenaires les plus défavorisés (via les associations notamment), que l'on peut peut-être attribuer à un manque de fiabilité, l'établissement donateur cherchant à limiter les risques de « non aboutissement » d'actions engagées en direction de ce type de cibles. Un chantier en cours d'élaboration au sein de la section du Retraitement a d'ailleurs pour objectif de fiabiliser les partenaires associatifs. Une analyse plus précise de chaque organisme (portant sur ses missions, ses moyens, et ses cibles par exemple) viserait à une meilleure connaissance de ce type de relais.

1.2. Partenaires cibles

Ce scénario vise des partenariats nationaux et internationaux.

En France, l'appel à projet s'adressera aux BDP, aux petites BM bénéficiant de moyens plus limités que d'autres. On peut imaginer des petites BM desservies par des BDP, qui, pour développer un fonds nouveau, achètent quelques ouvrages récents concernant ce sujet, et s'appuient sur la Bpi pour obtenir des ouvrages épuisés, ou un peu plus anciens. La Bpi apporte ainsi un complément, une vue plus historique, quelques ouvrages classiques, de référence. Ponctuellement, on peut aussi imaginer, par exemple, des contrats dans des BM de villes sinistrées. Cet appel à projet visera aussi le réseau des bibliothèques des prisons et des hôpitaux,

les centres de formation pour adulte, ou encore les organismes de lutte contre l'illettrisme ayant déjà obtenu des résultats tangibles.

A l'étranger, le scénario « contrat de développement » pourra s'adresser aux établissements culturels français gérés par le Ministère des Affaires étrangères, et aux bibliothèques francophones des pays en voie de développement. Il privilégiera les contacts directs entre les deux établissements contractants, grâce à l'appui du Ministère et des ambassades françaises locales, plus que l'intermédiaire d'associations caritatives parfois peu connues. On pourra toutefois imaginer de travailler en collaboration avec des organismes comme les Banques du Livre (le Cobiac, Culture & Développement, Adiflor) qui accompagnent toujours des projets réalistes et assurent le suivi « technique » de leur redistribution (formation professionnelle).

Ce projet nécessitera en amont la mise en place de critères de sélection très précis quant aux besoins réels des demandeurs.

1.3. Démarche

A partir de sa planification annuelle ou pluriannuelle de désherbage, la Bpi lancera un appel à projet visant des établissements souhaitant développer un domaine particulier de leur collection, ou des organismes souhaitant construire une nouvelle bibliothèque. Les établissements intéressés devront alors soumettre à la section du Retraitement leur projet dûment argumenté, la Bpi se réservant le droit, après analyse, de sélectionner le projet le plus pertinent. Un contrat sera ensuite établi avec les différents partenaires retenus, le principe de ce scénario étant qu'un même établissement ne pourra pas bénéficier plusieurs fois des « dons » de la Bpi. Une fois la première série de projets menée à terme, des contrats doivent être engagés avec d'autres partenaires.

1.3.1 Type de collections redistribuées

Ce scénario reposant sur la rotation annuelle des cotes désherbées, les partenaires pourront être demandeurs de tout type de documents, et les sujets redistribués varieront au fil des contrats passés. Il est cependant souhaitable, pour vider le compactus au maximum chaque année, de choisir une série cohérente de partenaires, couvrant une majorité de domaines. Un futur partenaire pourra donc postuler, soit pour des fonds généraux et diversifiés

(ouvrages de référence par exemple), soit pour des fonds spécifiques et très ciblés.

1.3.2 Degré de formalisation du partenariat

L'idée centrale de « contrat » fait de ce scénario la solution la plus formalisée, celle qui permet de cerner précisément les objectifs de chaque partenariat. Ce mode de contractualisation, et donc « d'engagement mutuel », permet alors de s'adapter à chaque partenaire. La procédure normale est toutefois la suivante : à la fin d'une période prédéterminée, le lot est constitué par la Bpi, mis en cartons, et le partenaire s'engage à accepter la totalité des ouvrages, ce qui suppose une réelle concertation préalable (quant aux collections) entre les deux parties contractantes.

1.3.3 Outils de formalisation interne

L'outil sur lequel repose l'organisation de ce scénario est un outil temporaire mais évolutif. Il s'agit d'une démarche plus relationnelle que technique.

Le projet, comme le contrat auquel il aboutit, est l'outil le plus spécifique à ce scénario. Il permet de sélectionner un partenaire, mais aussi de suivre l'évolution d'une même action pendant toute la durée de ce contrat. Il pourrait même prévoir les indicateurs permettant d'en mesurer l'impact à terme.

Ces contrats seront rationnellement établis grâce à l'analyse des collections et la grille de désherbage prévisionnelle. Ces documents, établis par la section du Retraitement et le responsable de la politique documentaire, permettront de prévoir quels types de fonds proposer à travers les appels à projet, et quels types de partenariats privilégier.

On construira aussi deux bases de données succinctes permettant de référencer tous les partenaires existants, afin de conserver une trace formelle des actions déjà effectuées, mais aussi tous les contacts institutionnels avec lesquels collaborer par la suite, pistes permettant de trouver ou d'évaluer d'autres partenariats.

Enfin, la section du Retraitement organisera le compactus en fonction des différents contrats passés, par partenaires. On peut imaginer que le désherbage courant recoupe quelquefois ponctuellement les domaines souhaités par un des contractants. Le cas échéant, les ouvrages sont

directement rangés avec les autres, par partenaire. Pour tous les ouvrages qui n'entrent pas dans le cadre de ces partenariats annuels, on peut prévoir de garder de côté les plus importants en vue d'un prochain partenariat (si les ouvrages ne perdent pas de leur valeur une année plus tard), et de pilonner les autres.

1.3.4 Outils de communication

Les outils de communications reposeront ici aussi sur des contacts plus directs et personnels que sur des moyens techniques.

Pour le choix des contractants et le suivi au cours de l'action, on utilisera les moyens de communication les plus simples - qui s'avèrent possibles compte tenu du nombre limité des partenaires - que sont le téléphone, le fax et la messagerie électronique. Les outils seront les mêmes pour la collaboration avec les partenaires institutionnels définis au préalable, donc eux aussi limités.

En ce qui concerne la recherche de nouveaux partenariats, l'appel à projet se fera par l'intermédiaire d'Internet, via un message sur Biblio-fr, ou via un message diffusé par des organismes choisis pour référencer ce nouveau fonctionnement de la Bpi (ABF, Internet culturel, liste de diffusion du Ministère des Affaires Etrangères - MAE-, d'autres ministères, etc.)

Enfin, on pourra prévoir de diffuser, pour les professionnels et le public, quelques lignes sur le nouveau site de la Bpi pour faire valoir ces partenariats et revaloriser l'image du don de livres. Surtout, la communication des modalités juridiques mises en œuvre par la Bpi sous la forme de « dépôt » pourrait renseigner les professionnels sur les possibilités de rendre légale et visible leur propre politique de redistribution.

1.4. Moyens

1.4.1 Ressources financières

Ce scénario ne prévoit normalement aucun budget spécifique pour la Bpi, en dehors du temps horaire effectué par la section du Retraitement. Le mode de transport des ouvrages doit être prévu dans le contrat. Il incombe normalement aux partenaires sélectionnés, ou aux relais institutionnels ayant permis de les trouver, de prendre en charge tous les frais d'acheminement.

Cependant, si cela est prévu dans le contrat, la Bpi peut avancer la somme nécessaire aux coupons postaux, avant leur remboursement. Il peut être envisageable aussi que la Bpi, pour un projet particulièrement intéressant, aide à chercher ces crédits annexes.

1.4.2 Ressources humaines

Ce contrat repose sur les sept personnes de la section du Retraitement, avec une possible restructuration et une nouvelle répartition des tâches.

La gestion des différents partenaires peut être répartie entre les personnes concernées de la section, pour assurer une réelle cohérence tout au long du projet. Le temps dégagé au cours de l'année, dès lors qu'une série de contrats est engagée, doit peut-être permettre l'analyse prévisionnelle des projets candidats, mais aussi la négociation budgétaire nécessaire à ceux d'entre eux qui sont les moins favorisés.

1.4.3 Délais de mise en œuvre

Le ciblage de quelques premiers partenariats par l'équipe Enssib permettra une mise en place rapide qu'il restera à finaliser. Ce point inaugural de la politique de contrat de développement laisse parallèlement la possibilité à la section de prospecter de nouveaux partenaires tout en gérant les flux avec les anciens dépositaires.

1.5. Evaluation du scénario

1.5.1 Atouts

Le premier avantage de ce scénario est de proposer des partenariats sélectionnés en fonction de leurs « moyens » (établissements les moins favorisés), mais dont la fiabilité sera ici vérifiée. Le relais institutionnel renforcera cette sécurité pour la Bpi qui pourra suivre l'avancée de ses actions.

Le deuxième atout de ce scénario est celui de l'impact que peut avoir ce type de projet sur certaines tutelles, dans le cas des BM ou des BDP. Un projet volontaire, soutenu par la Bpi, peut aboutir à une certaine impulsion budgétaire de la part des collectivités territoriales en direction des établissements contractants.

Le troisième point positif est que ces séries de partenaires sont facilement gérables, puisque limitées pour une même période. La Bpi peut donc s'adresser à un nombre restreint de contacts, et limiter les passages dans le compactus, qui sont peu souhaitables. L'avantage est donc une cohérence et un suivi accru.

De plus, le choix de partenaires variés et adaptés au désherbage prévisionnel permettra peut-être de vider le compactus d'une manière satisfaisante.

Enfin, ce scénario offre l'avantage d'être applicable rapidement, les premiers contacts étant fixés. Il permet également un renouvellement grâce aux pistes que pourront fournir les contacts institutionnels.

1.5.2 Limites

Ce scénario peut cependant apparaître comme plus contraignant que d'autres, puisqu'il nécessite de la part de la section du Retraitement une implication plus importante, en amont, pour sélectionner les dépositaires de la manière la plus rationnelle possible.

Il est probable, de plus, que certaines années, les domaines désherbés rendent la redistribution plus délicate. Certains fonds très spécialisés pourraient n'entrer dans aucun plan de développement autre que ceux d'établissements spécialisés, qui ont déjà des moyens suffisants pour compléter leur collection.

En ce qui concerne les tutelles territoriales, le dépôt contractuel, cité plus haut comme un atout, peut aussi implicitement avoir un effet négatif, en constituant à leurs yeux un mode d'acquisition moins onéreux que l'achat de livres neufs, et en poussant ainsi à réduire les crédits documentaires des petits établissements.

Enfin, il est possible que des partenaires ayant proposé des projets très intéressants par ailleurs ne parviennent pas à trouver les crédits nécessaires au transport des ouvrages. La Bpi ne prévoyant pour l'instant de ne dégager aucune ligne budgétaire à ce sujet, ils seront rejetés malgré leur qualité. Peut-être certains contrats devront-ils, le cas échéant, être plus souples sur ce point, et prévoir une contribution aux frais du transport.

1.6. Effets attendus

L'enjeu politique de ce scénario est important.

La Bpi, en s'adressant à ces types de partenaires, renouera avec sa mission initiale qu'est la « lecture publique ». Les publics visés seront en effet très diversifiés, puisque les contractants seront choisis parmi des BDP (lecture rurale, ou publics plus éloignés de l'offre documentaire des grandes BM), des bibliothèques de prisons et d'hôpitaux (publics empêchés), des bibliothèques de pays en voie de développement. Il s'agit d'aider à toucher des publics moins bien desservis en matière d'offre documentaire, même si parfois des fonds plus spécialisés pourront être redistribués pour créer un fonds spécifique dans une BM par exemple.

En outre, cette idée d'équité en matière documentaire valorise ici le don. Il devient une coopération entre bibliothèques, une mutualisation des moyens, mais aussi un partage des savoirs et techniques professionnels. La Bpi peut ici apparaître comme le moteur qu'elle est en matière de lecture publique, et comme précurseur d'une nouvelle forme de redistribution des ouvrages éliminés.

En conclusion, ces partenariats semblent valorisants, pour les dépositaires d'une part, véritables acteurs de la constitution des collections, mais aussi pour la Bpi, qui confirme ainsi son rayonnement national et international en matière de lecture publique.

1.7. Tableau évaluatif

	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Atouts</i>	<i>Limites</i>
RATIONALISATION DE LA POLITIQUE DE REDISTRIBUTION	<i>Partenaires cibles</i>	- Les établissements bénéficiant de moins de moyens : entraide professionnelle. - Lecture publique. - Echelle nationale et internationale (Francophonie).	- Non prise en compte de la carte documentaire française. - Non prise en compte des partenariats actuellement efficaces.
	<i>Collections redistribuées</i>	Toutes en principe, puisque logique de redistribution redéfinie à chaque contrat.	Parfois demande moins adaptée à l'offre, selon domaines désherbés en cours : engorgement des flux possibles.
	<i>Degré de formalisation du partenariat</i>	- Contrat au temps et aux objectifs limités : stabilité du partenariat et anticipation de la redistribution. - Engagement réciproque dans la collaboration : dynamisme et équilibre de la relation. - Suivi et garantie de l'usage des dépôts.	Non renouvellement en principe : travail constant de recherche de nouveaux contrats.
FORMALISATION DES OUTILS LOGISTIQUES ET DE COMMUNICATION	<i>Organisation du compactus</i>	- Rationalisée par contrat. - Pas de visites.	Renouvellement avec la nouvelle série de partenaires.
	<i>Supports et documents</i>	- Simplicité de la base de données type annuaire. - Immédiatement utilisable.	
	<i>Outils de communication</i>	- Peu technique : contacts directs et suivis avec les partenaires. - Appui sur les relais institutionnels : fiabilité et cohérence des programmes de renouvellement des partenaires. - Le principe de l'appel à projet limite et fiabilise les partenariats.	
MOYENS	<i>Humains</i>	- Polyvalence des tâches : arbitrage, rédaction des termes contractuels, négociations éventuelles avec les institutions ou les collectivités locales (financement) - Individualisation des rapports - Renforcement de la gestion prévisionnelle du désherbage.	- Multiplicité et hétérogénéité des interlocuteurs, peu propices à l'installation d'une organisation stable. - Changement d'organisation dans la section.
	<i>Financiers</i>	Aucun investissement en principe.	Crédits exceptionnellement dégagés pour le transport.
	<i>Délais de fonctionnement</i>	Rapide : initialisation. de contrats fournis par l'équipe projet Enssib	- Travail de mise au point pionnier des contrats de développement. - Temps de recherche imprévisible pour d'autres contrats.
IMPLICATIONS	<i>Internes</i>	Valorisation du rôle de donataire qui se professionnalise en partenaire du développement de collection.	Déplacement des tâches de la section du Retraitement de la gestions des flux du désherbage vers les relations partenariales.
	<i>Externes</i>	- Rayonnement national et international. - Initialisation d'une nouvelle forme de redistribution vers les cibles moins favorisées (rôle moteur) - Revalorisation du don : mutualisation, coopération professionnelle et évaluation.	Perte de vue de la notion de conservation partagée, délaissant notamment les partenariats habituels fondés sur une complémentarité de fonds spécifiques.

2. Scénario 2. « Compléter » : la carte documentaire

2.1. Objectifs : une politique de partage documentaire

Ce scénario vise à redistribuer des documents dans un souci d'exhaustivité des collections de certains établissements, dont les grandes BM qui disposent de pôles d'excellence reconnus, de collections thématiques importantes. Etant thématique, cette redistribution concerne des documents de tous niveaux : du plus généraliste au plus spécialisé.

2.1.1 Premier enjeu : une redistribution au sein des bibliothèques municipales

Certains documents considérés comme spécialisés (plus pointus, qui ne sont pas grand public) sont systématiquement redistribués aux mêmes dépositaires, dont certains ne semblent pas satisfaisants. En effet, parmi eux, peu d'établissements au profil « lecture publique » mais davantage de BU et de bibliothèques spécialisées qui n'appartiennent pas à la « famille d'origine » de la Bpi.

Or la section du Retraitement souhaite privilégier une coopération avec les bibliothèques de lecture publique. Ce scénario permet un partenariat avec des bibliothèques municipales en priorité. Il serait en effet envisageable de ne travailler qu'avec ce type d'établissement.

Certains documents pourraient néanmoins ne pas intéresser ces derniers et une redistribution aux bibliothèques universitaires et spécialisées reste pertinente même s'il peut être envisagé de ne la mettre en place que de façon secondaire, après une première proposition aux bibliothèques de lecture publique.

2.1.2 Second enjeu : une amorce de conservation partagée

Le projet s'inscrit dans un contexte particulier : la notion de « don », aussi paradoxal que cela puisse paraître, n'est pas toujours favorablement perçue au sein de nombreuses bibliothèques françaises, dans un cadre de profusion documentaire et même d'engorgement des fonds. Il est donc nécessaire de resituer ces dépôts dans l'optique d'un partenariat ayant pour

objectif une participation de la Bpi à la complémentarité d'une collection, dans le cadre d'une politique documentaire bien définie.

La notion de conservation partagée se trouve ici abordée : aucun plan n'existe actuellement au sein de la lecture publique en ce qui concerne les monographies. Une réorientation des ouvrages selon les intérêts documentaires particuliers de partenaires précis constituerait donc le point de départ intéressant d'une réflexion sur le sujet. Il s'agirait ainsi d'une structuration d'un réseau national d'échange en lecture publique. Cette solution permet ainsi à la section du Retraitement de redistribuer des ouvrages spécialisés en direction des bibliothèques municipales et non plus uniquement aux bibliothèques universitaires.

2.2. Partenaires cibles

Dans cette perspective, ce scénario cible d'abord les grandes bibliothèques municipales françaises, parmi lesquelles les BMVR, aux pôles d'excellence bien établis. Le critère de sélection se fonde sur la visibilité et la légitimité du fonds thématique. Ce qui signifie que seront considérés comme prioritaires les pôles associés thématiques de la BnF en lecture publique, et toute autre bibliothèque dont la collection spécialisée est référencée dans le Catalogue collectif de France (CCFr). Certaines BU ou bibliothèques spécialisées peuvent également bénéficier des dépôts mais seulement dans un second temps, lorsqu'un document ne satisfait aucun dépositaire précédemment mentionné. Les partenaires concernés restent ainsi suffisamment variés pour être intéressés par les ouvrages désherbés.

2.3. Démarche

La démarche joue à la fois sur des logiques d'offre et de demande. La demande documentaire émane des bibliothèques ciblées qui envisagent le partenariat avec la Bpi comme une opportunité d'exhaustivité pour leur fonds thématique. Cette demande rencontre une offre documentaire proposée par la Bpi qui regarde les bibliothèques cibles comme un débouché en cohérence avec une conservation partagée. Au point de jonction se trouvent les collections désherbées, objet d'un bénéfice partagé.

2.3.1 Type de collections redistribuées

Ce sont les ouvrages désherbés spécialisés qui sont d'abord concernés. Plus particulièrement peuvent être redistribués certains documents rares ou disparus du marché, certes peu courants à la Bpi mais qui constituent encore une partie des collections de l'établissement dont les acquisitions reflètent les années 70 de sa fondation. Le fait de compléter une collection thématique de lecture publique laisse envisager une redistribution de documents de niveau plus large.

2.3.2 Degré de formalisation du partenariat

Tout en reposant sur le principe juridique incontournable de la convention, ce scénario ne met pas en place de contractualisation forte ni ne vise un programme de collaboration nécessitant une anticipation des dépôts. Néanmoins une formalisation des dépôts se met en place par l'intermédiaire d'un fichier de partenaires privilégiés associés à leur centre d'intérêt. Les dépositaires sont informés, au fur et à mesure du désherbage, de la discipline en cours de traitement. Ils se manifestent alors auprès de la section qui leur indique plus précisément les références des ouvrages disponibles.

2.3.3 Outil de formalisation interne

Le fichier des partenaires pourrait exister sous la forme d'une base de données. Les bibliothèques ainsi que leurs pôles d'excellence y sont répertoriés. C'est le(s) domaine(s) couvert(s) par le pôle d'excellence qui est le critère essentiel de la constitution de cette base de donnée. La possibilité d'extraire des listes d'ouvrages désherbés par cotes CDU simplifierait la communication auprès des partenaires, chacun se voyant attribuer les cotes les concernant particulièrement. Au sein du compactus, les documents sont regroupés par cotes CDU. Ce classement permet de repérer rapidement les ouvrages correspondant aux demandes des établissements.

2.3.4 Outil de communication

Une liste de diffusion s'adressant aux partenaires privilégiés les informe du domaine en cours de désherbage. Il s'agit d'un outil qui permet une sorte de veille pour les dépositaires. Cet outil n'informe pas de manière exhaustive des ouvrages dés herbés disponibles ; il signale davantage les sujets des documents, la discipline à laquelle ils appartiennent. Afin d'obtenir le détail des ouvrages, les partenaires prennent contact avec la section du Retraitement, ce qui favorise un rapport humain entre les établissements. Des listes sont envoyées alors par courriers électroniques ou papier. Si plusieurs établissements sont intéressés par les mêmes thèmes, c'est à la Bpi de décider selon ses propres critères du futur dépositaire puisqu'aucun contrat n'a valeur d'engagement. Elle pourra alors faire son choix en fonction de la rapidité des demandes, du type de bibliothèques demandeuses, de leurs motivations, de leur renouvellement...

Le site de l'ADBGV semble être un intermédiaire idéal qui relaie l'information et invite à contacter la Bpi afin de s'inscrire à cette liste de diffusion selon les intérêts documentaires des établissements. Une signalisation peut également être envisagée sur le site de l'ABF mais aussi par le biais ponctuel de la liste de diffusion Biblio-fr.

Enfin, une page professionnelle sur le propre site de la Bpi, si elle ne permet pas l'accès à la totalité des ouvrages dés herbés, pourrait donner à titre d'exemple quelques références d'ouvrages redistribués au sein des grands pôles d'excellence français. Elle signalerait ainsi, à titre informatif, la participation et l'engagement de l'établissement face au thème de la conservation partagée. Aujourd'hui, conserver, c'est dés herber avec précaution, et la section du Retraitement redéfinit la politique de dés herbage à travers le partenariat qu'elle met en place.

2.4. Moyens

2.4.1 Ressources financières

Les dépenses financières liées à l'acheminement des ouvrages dés herbés sont prises en charge par les dépositaires, pour la plupart par envois postaux ou transporteur. D'autres investissements seront nécessaires,

comme la création de la page Web sur le site de la Bpi, sans pour autant peser sur le budget propre à la section du Retraitement.

2.4.2 Ressources humaines

En ce qui concerne les coûts en matière de personnel, il est essentiel qu'une personne de la section du Retraitement puisse mettre régulièrement à jour la liste de diffusion en fonction du désherbage réalisé et des grands domaines déjà disponibles dans le compactus. Cette personne devra également répondre aux demandes des dépositaires et veiller à l'actualisation des informations. Ce projet bénéficie précisément d'une situation propice avec la création d'un poste à mi-temps.

Le passage à l'utilisation du logiciel P5 (avec la possible utilisation du code CCVN qui permettrait à long terme une réorientation thématique des documents et l'extraction de listes d'ouvrages immédiatement transmissibles aux partenaires) laisse envisager l'évolutivité du scénario présenté.

2.4.3 Délais de mise en œuvre

Moyennant la fourniture par l'équipe Enssib d'un répertoire de base des établissements selon leurs pôles thématiques, et d'une première série de contacts prospectés et pertinents, ce scénario peut se mettre en place assez rapidement. Toutefois, son rendement ne pourra être atteint qu'avec la maturité de la liste de diffusion, dans un délai difficilement prévisible. Ce délai se révélera d'autant plus court que des campagnes d'information seront lancées et suivies sur les sites et les moyens de communication à rayonnement national des associations professionnelles : ADBGV, ABF, Biblio-Fr.

2.5. Evaluation du scénario

2.5.1 Atouts

Ce scénario a pour premier atout de permettre la redistribution d'ouvrages relativement spécialisés à de grandes bibliothèques municipales françaises, de la « même famille » que la Bpi.

Son mode de partenariat peu contraignant ne pousse pas la Bpi à désherber tel ou tel domaine documentaire selon des contrats pré-établis. L'organisation demeure souple, la Bpi tient informés ses partenaires au fur et à mesure du désherbage.

Enfin, ce scénario est le seul qui concrétise l'intérêt d'une conservation partagée : les collections spécialisées des pôles d'excellence des grands établissements se trouvent complétés par le désherbage de la Bpi.

2.5.2 Limites

La première limite de ce scénario est la persistance dans le compactus de documents « grand public » généraux ou trop communs

D'autre part, le caractère non contraignant cité ci-dessus ne favorise pas la pérennité de cette organisation qui dépend de la réactivité des dépositaires.

Enfin, la Bpi, en répondant d'abord aux demandes des grandes bibliothèques municipales, établit une hiérarchie qui désavantage les bibliothèques universitaires ou spécialisées, jusqu' à présent partenaires courants et pertinents de la redistribution des dépôts.

2.6. Effets attendus

La section retraitement témoigne, grâce à ce scénario, d'une réflexion globale sur la notion de conservation partagée. A partir de l'idée a priori paradoxale qui suppose qu'il faut éliminer pour conserver, la section qui ne s'occupe précisément que de l'élimination au sein de la Bpi, met en place une politique volontariste de complémentarité des collections spécialisées. Alors que plusieurs projets voient le jour dans les régions françaises (conservation partagée des périodiques dans plusieurs régions, des fonds de littérature jeunesse en Provence Alpes-Côte d'Azur), la Bpi montre ici son intérêt pour la question de la conservation des monographies de lecture publique. Son caractère novateur et son dynamisme transparaissent particulièrement à travers ce projet.

2.7. Tableau évaluatif

	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Atouts</i>	<i>Limites</i>
RATIONALISATION DE LA POLITIQUE DE REDISTRIBUTION	Partenaires cibles	Bibliothèques de lecture publique aux pôles thématiques identifiés, sur tout le territoire.	Non reprise des partenaires actuels efficaces (notamment les BU et bibliothèques spécialisées de la région parisienne) Contribution à des bibliothèques par ailleurs bien dotées.
	Collections redistribuées	Documents plutôt spécifiques liés à des thèmes identifiés comme domaines de spécialité couverts par les BM.	Non redistribution des ouvrages généralistes courants. Adéquation non prévisible entre les besoins des BM et les offres de la Bpi : possibilité d'engorgement des flux.
	Degré de formalisation du partenariat	Conventions de collaboration sans durée limitée : garantie de stabilité des relations. Conventions peu contraignantes : ajustement possible de la Bpi.	Absence d'engagement de la part des BM : gestion prévisionnelle difficile.
FORMALISATION DES OUTILS LOGISTIQUES ET DE COMMUNICATION	Organisation du compactus	Continuité de rangement en CDU. Absence de visite.	Flux peu tendu.
	Supports et documents	Evolution possible vers un système intégré dans P5	
	Outils de communication	Mise en place d'un outil professionnel d'échange à l'échelon national pour la lecture publique : la liste de diffusion. Visibilité de la démarche de conservation partagée : la page Web professionnelle.	Impact incertain sur les bibliothèques ciblées Nécessité de renouveler les campagnes d'information pour maintenir la motivation des partenaires ciblés.
MOYENS	Humains	Valorisation du demi-poste arrivant : relations individualisées et bibliothéconomiques avec les partenaires	Possibilité d'un décalage entre le travail de communication très exigeant et la fluctuation des besoins des partenaires.
	Financiers	Aucun investissement en propre pour la section Retraitement	
	Délais de fonctionnement	Possibilité d'engager une communication initiale personnalisée, sur la base du répertoire fourni par le travail du groupe projet mentionnant les mels des BM identifiées comme partenaires.	Travail de préparation (liste de diffusion, communication sur les sites d'associations professionnelles nationales) long. Temps de réaction des partenaires cibles imprévisible.
IMPLICATIONS	Internes	Réévaluation de la notion de redistribution comme outil de conservation partagée.	Rupture des habitudes de redistribution, faisant passer au second plan les partenaires parisiens et spécialisés efficaces. Perte de vue de la fonction de gestion du flux du désherbage.
	Externes	Rayonnement de l'image novatrice de la Bpi, surtout en matière de retraitement : modification de la notion de « don » et rééquilibrage de la relation déposant / dépositaire. Visibilité du rôle tête de réseau des bibliothèques publiques (liste de diffusion). Développement pionnier à l'échelle nationale d'une conservation partagée.	Vision compartimentée du réseau (frontière lecture publique / établissements universitaires et spécialisés).

3. Scénario 3. « Diffuser » : la redistribution pragmatique

3.1. Objectif : une politique de diffusion optimale

Ce scénario cherche à développer un réseau de diffusion qui soit le plus efficace possible. A cet effet, le système développé doit fonctionner selon une logique pragmatique, qui ne privilégie aucune option *a priori* ni aucun intérêt spécifique, mais qui répond à la seule volonté d'épuiser le contenu du compactus tout en laissant l'arbitrage documentaire entre les mains de la Bpi.

3.1.1 Premier enjeu : redistribuer auprès de nombreux partenaires

Tout d'abord, il semble nécessaire de remédier à l'engorgement et à la stagnation de certains titres dans le compactus, sans oublier toutefois que sa composition à un moment donné n'est pas révélatrice de la composition moyenne annuelle. Le choix d'un maximum de cibles variées devrait en effet permettre une optimisation des dépôts.

3.1.2 Deuxième enjeu : répondre aux attentes effectives des partenaires

Les partenaires doivent être considérés en fonction des attentes qu'ils ont à l'égard de la Bpi. Un certain nombre de partenaires, en effet, souhaitent choisir les ouvrages plutôt que de se les voir attribuer d'office. Réaffirmer l'importance de la demande émanant des partenaires permettra d'éviter les doublonnages et de viser à l'efficacité documentaire.

Cependant, afin de mieux maîtriser ses outils de diffusion et de répondre à ses missions fondamentales, la Bpi se doit d'affirmer la prééminence de ses choix propres en arbitrant, en dernière instance, la concurrence de plusieurs établissements sur un même ouvrage.

3.1.3 Troisième enjeu : informatiser l'offre

Si la Bpi souhaite prendre en compte les demandes de ses partenaires, elle souhaite en revanche limiter les visites dans le compactus, source de confusion des rôles de chaque établissement et d'allongement des délais. D'autre part, si elle rencontre des difficultés dans la mise en place d'une

diffusion efficace, c'est parfois qu'elle peine à trouver des structures de réception adaptées dans les établissements dépositaires, quand il ne s'agit pas de l'impossibilité à toucher la personne idoine.

Les outils informatiques permettent de répondre à ces exigences en mettant en place une réelle information à distance. De nouvelles applications peuvent en effet découler de l'évolution générée par l'utilisation récente de P5, comme de celle du site web.

On peut ainsi envisager la formalisation d'un outil qui assure une plus grande technicité et une plus grande rapidité au parcours des ouvrages destinés au dépôt, tel qu'existant dans les systèmes efficaces de redistribution que sont les listes de diffusion, utilisées notamment par Euroback.

3.2. Partenaires cibles

Les dépositaires visés peuvent être envisagés suivant deux modalités.

Premièrement, si on le considère suivant une modalité descriptive, il est possible d'établir une typologie (qui peut par la suite s'incarner dans une liste) des établissements partenaires en fonction de leurs orientations disciplinaires (de manière générale, un tri fondé sur la CDU). Les objectifs du présent scénario imposent de ne pas procéder à une discrimination de type statutaire : qu'il s'agisse de bibliothèques très spécialisées (BU, bibliothèques de recherche, bibliothèques de musées), de bibliothèques de lecture publique (BM, BDP), ou d'organismes existant hors le réseau des bibliothèques (c'est-à-dire, en grande majorité, des associations), tous doivent être concernés par l'action de la Bpi.

En second lieu, on peut définir les dépositaires visés en suivant une modalité prospective qui prenne en compte les enjeux du scénario : à la liste déjà existante (partenaires des cinq dernières années) enrichie des résultats de la prospection effectuée par le groupe de l'Enssib, viendront s'adjoindre les établissements qui en feront la demande après avoir eu connaissance, par le biais du travail d'information de la section, de la politique des dépôts menée par la Bpi. Cette méthode auto-évolutive permettra d'aboutir à un renouvellement automatique des partenaires, mais dépendant en dernière instance de l'arbitrage de la Bpi.

3.3. Démarche

La démarche pragmatique repose sur le principe de la liste régulière envoyée au plus grand nombre. Dès lors, la même liste étant envoyée à tous les partenaires, il est établi un « délai de concurrence » entre eux. Si, dans un délai défini à l'avance, un seul établissement a sélectionné un ouvrage, celui-ci lui est attribué. Si, dans le même délai, plusieurs institutions se sont montrées intéressées par le même ouvrage, la section du Retraitement procède à un arbitrage en fonction de ses critères politiques d'équilibrage. Au-delà de ce délai, les ouvrages sont attribués au premier établissement qui les demande. Si la volonté d'efficacité est à la base du scénario, les choix de la Bpi priment cependant sur le critère de rapidité.

3.3.1 Type de collections redistribuées

Ce scénario tend, grâce à ses propositions à un large panel d'établissements, à optimiser le départ de tous les documents actuellement proposés par la Bpi. L'ensemble des collections en état d'être redistribuées est ainsi concerné.

3.3.2 Degré de formalisation du partenariat

La convention actuellement existante reste valable dans ce cadre, puisque le pragmatisme induit une certaine souplesse dans la mise en oeuvre. La Bpi peut cependant y préciser que les ouvrages doivent être retirés dans la limite d'un an après leur réservation sur liste. La mise en concurrence de deux établissements ayant demandé le même ouvrage peut en effet permettre à la Bpi d'exprimer des exigences concernant le délai de prise en charge des ouvrages.

A terme, il peut être prévu une limitation du nombre annuel d'ouvrages déposés dans chaque établissement (éventuellement variable en fonction de la nature de celui-ci).

3.3.3 Outil de formalisation interne

Une liste de partenaires sommaire recense les établissements actuellement bénéficiaires des dépôts de la Bpi ainsi que ceux susceptibles, à l'issue des prospections menées, d'être intéressés par ce système. Elle indique,

pour chaque établissement, la personne contactée au moment de l'inscription à la liste de diffusion, ainsi qu'un historique des dépôts mis à jour pour permettre à la section un arbitrage équilibré entre les partenaires.

Une liste des ouvrages disponibles est constituée à des fins de diffusion après chaque désherbage. Son mode technique de création dépend du niveau de développement du système informatique de la Bpi. Dans un premier temps, la liste peut être créée manuellement ; dans un deuxième temps, au fur et à mesure de la mise en place des différentes applications de la version 5 du logiciel Portfolio, elle pourrait être extraite de façon plus automatique.

Les ouvrages y sont présentés comme dans une bibliographie, parfois assortis d'une description matérielle pertinente. Ils sont classés par grands domaines correspondant aux classifications numériques, et de la parution la plus récente à la plus ancienne.

Chaque liste possède un numéro, ainsi que chaque ouvrage de la liste, par ordre de présentation.

La liste, constituée aussi fréquemment et régulièrement que possible au fur et à mesure des désherbages (une liste régulière et courte a plus de chances d'être effectivement consultée), est envoyée une seule fois. Elle vient en revanche s'agréger à la liste complète des documents encore disponibles, classée selon les mêmes grands domaines et toujours consultable dans un autre espace.

Cette liste rétrospective est évolutive : chaque fois qu'un ouvrage a été demandé par un établissement, il disparaît de la liste. Pour avoir une vue d'ensemble des dépôts dans l'année, la section du Retraitement peut quant à elle conserver une liste plus complète à usage interne : les ouvrages demandés y sont progressivement grisés ; elle répertorie également la cote du document en regard de son numéro d'identification dans la liste afin de faciliter les recherches dans le compactus.

Le compactus reste organisé en CDU. Il n'est plus visité, et ouvrages disponibles ou réservés peuvent donc y être indistinctement mêlés. Lorsqu'un établissement signale sa venue pour retirer les ouvrages réservés, ceux-ci sont alors conditionnés.

3.3.4 Outil de communication

L'ensemble des partenaires de la base de données est invité à s'abonner à une liste de diffusion, dans un premier temps spécifique à la Bpi. Un courrier

électronique adressé aux abonnés leur signale la parution de toute nouvelle liste, ainsi que le(s) domaine(s) disciplinaire(s) concerné(s) ; il suffit pour la consulter de cliquer sur l'adresse électronique en lien hypertexte qui renvoie à une page particulière du site de la Bpi. Une autre adresse permet de consulter la liste rétrospective des ouvrages encore disponibles.

Les établissements répondent par courrier électronique. Ils indiquent le numéro de la liste et les numéros des ouvrages sélectionnés. A terme, la Bpi peut développer un système où l'on peut cocher les ouvrages sélectionnés dans la liste. Les partenaires peuvent par ailleurs toujours demander rétrospectivement des ouvrages signalés dans la liste complète.

Pour informer de nouveaux établissements des possibilités de dépôts par la Bpi, une annonce unique sera faite sur Biblio-fr au début de la mise en place du système. Par la suite, un lien permanent à la page web du site de la Bpi sera proposé sur différents sites professionnels de bibliothèques (Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt, ADBDP ; Association des directeurs des bibliothèques des grandes villes, ADBGV).

3.4. Moyens

3.4.1 Ressources financières

L'investissement financier de la Bpi serait nul. La démarche volontariste des abonnés à la liste de diffusion supposerait un investissement de leur part pour le transport.

3.4.2 Ressources humaines

Avant le fonctionnement du scénario, des outils doivent être mis en place par le service web (pages abritant la liste ponctuelle et la liste complète) et éventuellement par le service Informatique et Bibliographique (pour l'extraction automatique d'une liste à mettre ensuite manuellement en forme, ainsi que pour un système permettant de cocher les ouvrages demandés). La section du Retraitement pourrait suivre dans ce cadre une formation à ces outils.

Après la mise en place du système, une économie de temps et d'énergie profiterait à la section, qui n'aurait plus à assurer de visite du compactus, ni à recontacter individuellement les établissements après chaque désherbage. En

outre, l'agent nouvellement recruté pourra s'investir dans la mise en œuvre de ce scénario.

3.4.3 Délais de mise en œuvre

Le principe de ce scénario reposant sur la seule demande des établissements intéressés, et non sur une prospection volontaire de la Bpi, un investissement de départ peut être souhaitable. L'objectif en serait de diffuser l'information le plus largement possible auprès des professionnels par des voies autres que virtuelles (dépliants, prospectus...). En outre, un délai est nécessaire à la mise en place des outils informatiques.

3.5. Evaluation du scénario

3.5.1 Atouts

Le principe d'un choix par liste effectué par les partenaires permet d'assurer la pertinence documentaire des dépôts ; la Bpi a en effet la garantie que ses ouvrages sont réellement souhaités par les dépositaires. De la même façon, ces partenaires peuvent choisir des ouvrages dont la Bpi n'aurait pas nécessairement supposé le besoin (dans le cas de fonds peu connus). Par ailleurs, la nouveauté de la publicité faite au système des dépôts de la Bpi peut entraîner l'arrivée rapide de nouveaux interlocuteurs difficiles à trouver par prospection individuelle. La simplicité des outils facilite l'ajout rapide de tout nouveau partenaire.

Ce scénario permet en outre de proposer l'ensemble des ouvrages à un nombre plus large de partenaires alors même que se trouve réduite la charge de travail de la section.

Tout en étant simples dans la forme, les moyens techniques utilisés peuvent être progressivement et facilement développés, de façon à perfectionner ce système. Ils permettent une maîtrise progressive de ces outils informatiques.

La place laissée au travail du désherbage proprement dit serait cependant accrue, et donc la place de la politique scientifique dans la section.

3.5.2 Limites

L'absence de recherche active de nouveaux partenaires par la Bpi fait reposer toute l'évolution des abonnés sur la seule publicité. Le risque existe de ne pas parvenir à renouveler les dépositaires de certains documents difficiles à déposer si cette publicité se fait essentiellement par le biais de sites propres aux bibliothèques. Le travail de prospection de la section du Retraitement s'orienterait alors vers la recherche non plus d'établissements mais d'intermédiaires par lesquels faire connaître sa liste de diffusion.

De ce fait, le travail général de l'équipe du Retraitement se trouve modifié par ce scénario, ce qui pourrait entraîner des difficultés de réorganisation et dépersonnaliser les relations avec les dépositaires.

3.6. Effets attendus

Le premier bénéfice de ce scénario serait d'optimiser les possibilités de dépôts en permettant à la Bpi de faire largement connaître son système. Dans le cas où la Bpi souhaiterait par la suite adopter une autre forme de scénario, le large panel des demandeurs probablement induit par la publicité des dépôts aura permis d'analyser à grande échelle la variété des partenaires et la réalité de leurs attentes (dans le cas notamment où des établissements feraient des demandes qui ne peuvent être inférées de leur politique documentaire).

A terme, dans le cas du succès de ce système, la Bpi pourrait abriter sur son site des listes déjà existantes, ou celles que souhaiteraient constituer d'autres bibliothèques (de lecture publique ou autres). L'image de l'établissement s'en trouverait valorisée : en devenant plate forme d'échange et d'information sur la redistribution des ouvrages, elle répondrait ainsi au caractère national de sa mission.

3.7. Tableau évaluatif

	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Atouts</i>	<i>Limites</i>
RATIONALISATION DE LA POLITIQUE DE REDISTRIBUTION	<i>Partenaires cibles</i>	Tous types d'établissements. Elargissement facile et sans restriction. Implication des partenaires par un choix effectif (garantie de l'intérêt réel des ouvrages ; pas de risque de doublons). Analyse possible, à grande échelle, des souhaits réels des destinataires, sans présuppositions de leurs besoins ouvrant sur de nouvelles idées de partenariats. Délai de concurrence stimulant la réactivité des partenaires.	Pas de politique spécifique adaptée aux différents types d'établissements. Perte de contacts personnels « sûrs ».
	<i>Collections redistribuées</i>	Toutes, multipliant les chances de « trouver » le bon destinataire pour le bon ouvrage.	
	<i>Degré de formalisation du partenariat</i>	Continuité des conventions actuelles.	
FORMALISATION DES OUTILS LOGISTIQUES ET DE COMMUNICATION	<i>Organisation du compactus</i>	Plus de visites.	Conditionnement entièrement assuré par la Bpi.
	<i>Supports et documents</i>	La liste d'ouvrages a fait ses preuves dans d'autres systèmes d'échanges. Facilement évolutif (simples ajouts de lignes). Evolution progressive de la section vers la maîtrise d'outils permettant l'automatisme de certaines fonctions.	« Bruit » pour beaucoup d'établissements, d'où risque de lassitude et de désintérêt.
	<i>Outils de communication</i>	Liste régulière et courte facile à parcourir. Probabilité de toucher de nouveaux établissements, informés de façon indirecte par des organismes et sites professionnels (Adbdp, Adbgv...). Possibilité à terme que la Bpi, s'étant dotée des outils les plus fréquemment employés, rejoigne d'autres listes, ou qu'elle-même en agrège d'autres.	Difficulté de toucher un nouveau public insoupçonné qui n'appartiendrait pas aux associations de diffusion de l'information et n'y aurait de ce fait pas accès. Risque que la publicité échoue et qu'il n'émane aucune demande volontariste des établissements eux-mêmes. L'absence de personnalisation pourrait présenter un risque de « défidélisation ».
MOYENS	<i>Humains</i>	Temps de prospection libéré pour des tâches plus documentaires.	Dépersonnalisation du travail : risque d'un seul rôle d'interface.
	<i>Financiers</i>	Faible coût de fonctionnement, car quasi-« auto-régulation » des dépôts et « auto-recrutement » des partenaires.	
	<i>Délais de mise en œuvre</i>	Rapide car fichier des partenaires déjà existant.	Délai d'abonnement à la liste de diffusion.
IMPLICATIONS	<i>Internes</i>	Valorisation du retraitement au sein de la Bpi : l'efficacité de la redistribution limite le pilon.	Difficulté probable de réorganisation des tâches dans la section du retraitement en raison de changements dans les pratiques.
	<i>Externes</i>	Meilleure visibilité et originalité de la Bpi à la pointe dans le domaine. La publicité de ce système mis au point par la Bpi lui donne le rôle de tête de pont d'enjeux plus larges tels que conservation partagée. Liens ultérieurs éventuels avec d'autres listes, éventuellement abritées par Bpi (possibilité d'imaginer une sorte de fusion de listes avec des établissements proches comme l'Adel	

4. Tableau multicritères : comparaison des scénarios

	Critères d'évaluation, dans l'ordre croissant d'importance	<i>Scénario 1</i> <i>le contrat de</i> <i>développement</i>	<i>Scénario 2 :</i> <i>la carte</i> <i>documentaire</i>	<i>Scénario 3 :</i> <i>la redistribution</i> <i>pragmatique</i>
FORMALISATION ET PERTINENCE DES OUTILS LOGISTIQUES ET DE COMMUNICATION	Brièveté du délai de mise en œuvre	+	-	++
	Développement et innovation des outils de communication	-	+	++
	Evolutivité des outils logistiques	-	+	++
	Accessibilité des outils de mise en œuvre	++	+	+
RATIONALISATION ET EFFICACITE DES POLITIQUES DE REDISTRIBUTION	Renouvellement efficace des partenariats	-	-	++
	Fidélisation du partenariat	++	+	-
	Efficacité de la redistribution des collections désherbées	-	-	++
	Pertinence des cibles partenaires	++	++	-
CHANGEMENTS POSITIFS INDUITS PAR LA PRESTATION OFFERTE	Personnalisation et valorisation de la relation de partenaire	++	+	-
	Valorisation du don comme acquisition documentaire	++	++	+
	Image d'innovation politique	+	++	-
	Fonction novatrice de plate forme d'échange	-	+	++
	Tête d'un réseau national ou international	+	++	+

Compte-rendu décisionnel du comité de pilotage 2

Ordre du jour : présentation et discussion du document : Proposition de scénarios

Etaient présents :

- pour le commanditaire : Benoît Tuleu, Souad Hubert, Sophie Danis;
- pour l'équipe Enssib : Marie Calmet, Elise Dutray, Jérôme Van Wijland, Agnès Demé;
- tuteur : Anne Meyer

Compte rendu décisionnel :

Le comité de pilotage s'est déroulé de 10 heures à 12 heures 30 le jeudi 22 mai. Une introduction a rappelé les enjeux du projet, décrit les modes d'investigation du groupe Enssib depuis le premier comité de pilotage, et annoncé les conclusions auxquelles ces investigations ont abouti et qui ont nourri la conception des scénarios. Chaque scénario a été ensuite détaillé et éclairé sous le double aspect de ses avantages et de ses limites. En conclusion, le tableau multicritères a synthétisé les apports différenciés des scénarios, et leur réponse particulière à la mission confiée.

La discussion a révélé combien les solutions propres à chaque scénario ne se recouvraient pas. Le choix de l'une des trois propositions orientait la politique de redistribution vers des objectifs d'ordres différents. L'objectif de conservation partagée a été rapidement écarté : trop peu de documents se trouveraient redistribués. L'arbitrage entre le premier scénario et le troisième fut plus délicat, révélant la double problématique actuelle de la section du Retraitement : éthique et pragmatique, idéologique et fonctionnelle.

Après une mise en balance des deux perspectives, c'est le premier scénario qui fut choisi. Les arguments en sa faveur se déclinent ainsi :

- la notion d'engagement réciproque entre la Bpi et les futurs dépositaires, formalisé par le contrat, constitue un outil politique original et pertinent : il réhabilite l'idée du « don », responsabilise le dépositaire, et transforme le dépôt en acte authentique d'acquisition.

- au plan idéologique, la Bpi s'inscrit dans une tradition de coopération, tant budgétaire que professionnelle. Contribuer au développement des bibliothèques moins favorisées correspond en effet à l'esprit de l'établissement, notamment en direction des coopérations internationales. La perspective de jouer un rôle équivalent à l'échelle nationale complète cette politique de soutien.
- de manière pragmatique et fonctionnelle, l'intégration de cette solution se révèle souple pour la section. Bien qu'ils y modifient la distribution des tâches, les contrats poursuivent et formalisent les démarches empiriques déjà engagées par le personnel. De plus, les contrats de développement initialisés autorisent parallèlement le fonctionnement actuel. Le calendrier de mise en place peut donc se déployer sans risque d'engorgement des flux du désherbage. Enfin, cette solution présente l'avantage d'être réversible : les contrats sont à durée limitée ; si l'expérience se révélait infructueuse, l'opération de coopération formalisée pourrait ne pas être poursuivie.

Le choix du scénario « Contrat de développement » engage une série d'actions destinée à préciser certains points et à fournir des contacts sur lesquels pourront s'engager les premiers contrats. Elles orientent les pistes suivantes :

- concernant la notion d'engagement, il s'agit pour l'équipe de préciser le cadre juridique et les modalités de recrutement des candidats. Un nouvel entretien peut se révéler nécessaire avec le juriste de la Bpi, Monsieur Rouillard. Il est décidé que des renseignements seront pris auprès du Centre National du Livre (à la Direction du Livre et de la Lecture) et que certains autres modèles existants (comme les pôles associés de la BnF) pourront inspirer les méthodes d'appel à candidature et de contrat.
- pour l'établissement des contacts, les entretiens déjà entretenus avec la section des relations professionnelles internationales de la Bpi (Madame Lenoir et Madame Hubert) ainsi qu'avec le Ministère des Affaires Etrangères (Monsieur Planchon) doivent être approfondis.

Document du comité de pilotage 3

Les dépôts du retraitement de la Bpi : projet de formalisation des politiques de redistribution

Cahier des charges



Sommaire

DOCUMENT DU COMITÉ DE PILOTAGE 3.....62

1.	PRINCIPE ET DÉROULEMENT DU SCÉNARIO « CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT »	66
1.1.	<i>Les grands principes : éléments clés du « contrat de développement »</i>	66
1.1.1	Rationalisation politique : soutien budgétaire et expertise professionnelle.....	66
1.1.1.1	Soutien budgétaire.....	66
1.1.1.2	Expertise professionnelle.....	67
1.1.1.3	Fiabilité.....	67
1.1.2	Formalisation des moyens : rigueur, mais flexibilité et évolutivité	67
1.1.2.1	Organisation cadrée.....	67
1.1.2.2	Souplesse organisationnelle et fonctionnelle.....	68
1.2.	<i>Déroulement : une structure en trois phases</i>	68
1.2.1	Communication.....	68
1.2.2	Contractualisation.....	69
1.2.3	Redistribution.....	70
2.	FORMALISATION DES OUTILS DU « CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ».....	71
2.1.	<i>Outils de communication</i>	71
2.1.1	Conception des outils.....	71
2.1.1.1	L'information sur des sites relais.....	71
2.1.1.2	Le site professionnel de la Bpi.....	72
2.1.1.3	Le site public de la Bpi.....	72
2.1.1.4	Les voies autres qu'informatiques.....	73
2.1.2	Présentation des maquettes.....	73
2.1.2.1	Textes d'information sur les sites professionnels.....	73
2.1.2.2	Texte sur la page professionnelle de la Bpi.....	73
2.1.2.3	Texte sur la page publique sur le site de la Bpi.....	73

2.2.	<i>Outils de contractualisation</i>	73
2.2.1	Le dossier de candidature	74
2.2.1.1	Un outil essentiel	74
2.2.1.2	Un document politique et pratique	75
2.2.1.3	Proposition de maquette.....	75
2.2.2	Le contrat	76
2.2.2.1	Principes d'élaboration	76
	Un outil de planification et de suivi.....	77
2.2.2.2	Les choix formels	78
	Une formalisation unique : le contrat type	78
	Deux documents : convention et protocole d'accord.....	78
2.2.2.3	Présentation de la maquette	79
2.3.	<i>Outils de redistribution</i>	79
2.3.1	Outils de rationalisation des données.....	79
2.3.1.1	Principes.....	79
2.3.1.2	Proposition de modèles	80
	La base de données des partenaires et des intermédiaires.....	80
	Proposition de bases intégrées	80
2.3.2	La liste des thèmes désherbés : principes et propositions	81
2.3.3	L'organisation du compactus.....	82
2.3.4	Outil de suivi interne : « Dossier de suivi du partenariat ».....	82
2.3.4.1	Principe d'élaboration.....	82
2.3.4.2	Structure de l'outil.....	82
2.3.4.3	Le questionnaire « Qualité du partenariat ».....	83
	Principes	83
	Maquette	83
2.3.4.4	Format de l'outil « Dossier de suivi interne »	83
3.	MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DU SCÉNARIO.....	85
3.1.	<i>Montée en charge progressive du scénario</i>	85
3.1.1	Etape initiale	85
3.1.2	Etape optimale.....	86
3.2.	<i>Calendrier de réalisation</i>	87

3.3.	<i>Evaluation de la mise en œuvre</i>	90
3.3.1	Critères d'évaluation	90
3.3.2	Les possibilités d'amélioration et d'évolution	92
3.3.2.1	Possibilités d'amélioration.....	92
3.3.2.2	Evolutivité du scénario	93
4.	MOYENS REQUIS PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	95
4.1.	<i>Moyens propres à la section du Retraitement</i>	95
4.1.1	Moyens mis en œuvre par contrat	95
4.1.1.1	L'organisation des tâches pour le personnel de la section	95
4.1.1.2	Qualités requises à la mise en œuvre des tâches.....	96
4.1.2	Moyens mis en œuvre à long terme	97
4.1.2.1	Relations avec les dépositaires actuels et futurs	97
4.1.2.2	Recherche de financements.....	98
4.2.	<i>Moyens requis au sein de la Bpi</i>	98
4.2.1	Les implications concrètes.....	98
4.2.1.1	Le service juridique	98
4.2.1.2	Le service multimédia.....	99
4.2.2	Les collaborations ponctuelles.....	99
4.2.2.1	Le service des affaires internationales	99
4.2.2.2	La coopération.....	99
4.2.2.3	Les acquisitions	100
	COMPTE-RENDU DÉCISIONNEL DU COMITÉ DE PILOTAGE 3	101
	TABLE DES ANNEXES DU DOCUMENT DE PILOTAGE 3 :	
	PROPOSITIONS DE MAQUETTES	105

1. Principe et déroulement du scénario « Contrat de développement »

1.1. Les grands principes : éléments clés du « contrat de développement »

Le contrat de développement consiste en une série de partenariats tournants à durée déterminée, sélectionnés en cohérence avec le désherbage prévisionnel de la Bpi. Son implantation dans la section du Retraitement est prévue parallèlement au maintien de l'actuelle redistribution des documents très spécialisés dans le cadre des partenariats efficaces existants.

1.1.1 Rationalisation politique : soutien budgétaire et expertise professionnelle

1.1.1.1 Soutien budgétaire

Pour rationaliser sa politique de dépôt, la Bpi a choisi de travailler en direction du réseau de lecture publique, et de soutenir les établissements les moins favorisés, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Cette volonté répond à la mission éthique qui est la sienne, et aux objectifs de la nouvelle direction de l'établissement. Les collections à redistribuer elles-mêmes, qui tendent à devenir plus généralistes au fil des désherbages, favorisent ce scénario. Les partenaires seront donc choisis parmi de petites BM, des BDP, des bibliothèques de prisons et d'hôpitaux, des centres de formation pour adultes, des associations nationales de lutte contre l'illettrisme, ou des établissements de pays en voie de développement. Toutefois, des enquêtes approfondies, explicitées plus loin, révèlent l'impossibilité de travailler avec les centres culturels français à l'étranger (ceux-ci bénéficiant déjà de fonds spécifiques), ainsi qu'avec les associations françaises déposant dans des établissements étrangers. Il est nécessaire de rappeler ici que l'objectif de cette politique de redistribution consiste plus en une formalisation de partenariats limités, mais rationnels et efficaces, qu'en une redistribution complète du compactus.

1.1.1.2 Expertise professionnelle

Politiquement, ce scénario s'avère des plus valorisants. En effet, il met en place une collaboration, une coopération active entre la Bpi et les dépositaires sélectionnés, qui devrait tendre à réhabiliter l'idée de don. Les partenariats reposent sur une analyse réelle des besoins de l'établissement, qui souhaite développer un fonds ou en créer un de toutes pièces en s'appuyant sur une politique documentaire bien définie. Il responsabilise donc les dépositaires et fait du don un type d'acquisition à part entière. Ainsi, quel que soit le statut du dépositaire, professionnel ou non, c'est la qualité de sa demande, appuyée sur une réflexion documentaire aboutie, qui sera le critère de sélection déterminant pour la Bpi. Si cette réflexion documentaire n'est pas menée directement par les petites structures dépositaires, elle pourra l'être par des intermédiaires de référence impliqués.

1.1.1.3 Fiabilité

Toutefois, la sélection par ces dossiers s'avère nécessaire pour garantir une parfaite adéquation des besoins et des dépôts, et éviter une possible déception de la part de l'établissement receveur. Elle garantit une meilleure fiabilité aux deux contractants. Le nouveau contrat défini agit dans le même sens, puisqu'il formalise cette concertation préalable, apportant des garanties tant à la Bpi autant qu'au dépositaire. Enfin, les contacts formalisés avec les différents types de relais institutionnels assurent un meilleur déroulement des actions.

1.1.2 Formalisation des moyens : rigueur, mais flexibilité et évolutivité

1.1.2.1 Organisation cadrée

Juridiquement, le « contrat de développement » est clairement défini. Le contrat est le garant du bon déroulement du partenariat. Un entretien avec le responsable juridique de la Bpi a néanmoins obligé le groupe à noter l'impossibilité d'utiliser les partenaires associatifs nationaux pour déposer des ouvrages dans les bibliothèques des pays étrangers. Pour aider un établissement de ce type, la Bpi doit s'appuyer sur le MAE pour que le contrat soit signé d'Etat à Etat, et non d'établissement à établissement.

Le cadre préétabli de ces partenariats permet également une organisation matérielle simplifiée du compactus. Celui-ci est classé par partenaires, et la section du Retraitement peut légitimer ainsi plus facilement le pilon, pour les ouvrages qui n'entrent pas dans ces séries de contrats.

1.1.2.2 Souplesse organisationnelle et fonctionnelle

Cette rigueur est un cadre qui laisse place à une réelle simplicité d'organisation pour la section. Derrière la formalisation des outils de décision que sont la grille de désherbage et le contrat, les rôles, plus subjectifs, d'arbitrage et de sélection sont essentiels. Bien que plus impliqués, les différents acteurs de la section du Retraitement seront par ailleurs polyvalents. Les outils de communication et de formalisation, plus relationnels que techniques et ne nécessitant aucune formation préalable, permettront une mise en œuvre rapide de cette nouvelle politique de redistribution.

Surtout, l'atout majeur de ce scénario réside dans sa flexibilité et sa réversibilité. Pris en tant qu'expérience novatrice, il est expérimental, et sa forme de contractualisation à durée déterminée permet une certaine évolutivité. Des partenariats non efficaces ne se renouvellent pas, et les relais que sont le MAE, les BDP, ou les agences de coopération servent à multiplier les possibilités de futurs partenariats. N'utilisant aucun budget pour la conception d'outils, il offre la possibilité d'une totale réversibilité, sans aucun coût, et permet à la section de continuer aujourd'hui à travailler en parallèle du montage de ces dossiers.

1.2. Déroulement : une structure en trois phases

Ce scénario prévoit trois phases distinctes.

1.2.1 Communication

La phase de communication débute par une analyse de la grille de désherbage prévisionnel, qui permet de dégager les thèmes qui seront bientôt proposés. Un appel à projet est alors lancé (voir outils) par l'intermédiaire de différents organes de diffusion.

Des sites professionnels de bibliothécaires ou de réseaux de bibliothèques proposeront un lien vers le site Internet de la Bpi. Deux pages (professionnelle et publique), conçues différemment, évoqueront les

redistributions en indiquant les démarches à suivre pour les personnes intéressées. Ces pages devront être correctement référencées afin d'être trouvée par les moteurs de recherche grâce à des métadonnées pertinentes.

Outre les outils informatiques, d'autres modes d'information spécifiques seront utilisés par les différents relais grâce auxquels la Bpi aura choisi de faire connaître ses dépôts. Une concertation périodique, téléphonique ou écrite, serait utile pour préciser notamment le type de collections proposées et renseigner au mieux ces différents contacts intermédiaires. Ceux-ci s'engagent alors à diffuser l'information par leurs propres réseaux de communication, et à faire office de lien avec la Bpi (son site Internet ou la section du Retraitement). Leur rôle sera variable en fonction des cibles potentielles. De purement informatif, il pourra devenir plus actif dès lors qu'il s'agira d'aider une petite structure à monter son projet documentaire. Ce passage ne paraît cependant pas impératif, et une marge d'initiative doit être laissée même aux petits établissements s'ils s'avèrent capables de mener à bien un projet documentaire.

Une fois obtenu le dossier de candidature, les établissements intéressés le remplissent en se présentant et en précisant leurs besoins exacts au vu de leur politique documentaire, et le réexpédient à la section du Retraitement. Celle-ci étudie alors la faisabilité du partenariat et sélectionne les dossiers les plus fiables et les plus pertinents – en adéquation avec les collections proposées.

1.2.2 Contractualisation

La seconde phase est celle de la contractualisation. Une réelle concertation entre la Bpi et le possible dépositaire est indispensable pour la mise en place du contrat. Un contact unique doit être désigné pour faciliter le dialogue, la signature du contrat lui-même – tâche qui incombe au responsable juridique de la Bpi –, et contrôler le déroulement de l'action par la suite. Les relais institutionnels plus impliqués peuvent ici jouer un rôle dans la négociation entre les deux contractants, comme pour déterminer, par exemple, la prise en charge de l'acheminement à l'étranger.

Le contrat est alors établi, qui précise comme on le verra plus loin les orientations spécifiques à chaque partenaire, et définit les modalités pratiques et juridiques de chaque dépôt. Le dépositaire s'engage alors à accepter tous les ouvrages pour lesquels il a signé cet acte. Une communication régulière en

cours de redistribution entre la section du Retraitement et le dépositaire permet d'évaluer la pertinence des ouvrages proposés et d'assurer ainsi le bon déroulement de la coopération. Dans les cas de coopération étalée sur plusieurs années, le dépositaire peut, à tout moment, rompre le contrat s'il s'avère que les ouvrages distribués ne correspondent pas à ses demandes. Le contrat est signé en amont afin de cadrer le type d'ouvrages redistribués mais il ne doit pas apparaître comme un obstacle, une contrainte inflexible, qui irait à l'encontre de la pertinence des redistributions et rebuterait les futurs partenaires. C'est en effet ce type d'inadéquation qui vouerait ce projet à l'échec.

En ce qui concerne les établissements à l'étranger, la contractualisation prend d'autres formes puisqu'elle doit s'effectuer d'Etat à Etat. Un protocole d'accord est signé entre les deux établissements désirant collaborer, dans l'attente que le contrat, diligenté par le MAE, soit signé par les Etats de tutelle des deux pays contractants.

Enfin, tous ces contacts sont conservés et référencés pour un meilleur suivi des dépôts.

1.2.3 Redistribution

Au fur et à mesure du désherbage des thèmes prévus, la concertation préalable permet à la section du Retraitement de conserver tout ce qui concerne ses partenaires actuels, et de pilonner le reste. Les ouvrages sont stockés par partenaire dans le compactus, organisé par établissement, jusqu'à la date prévue de l'envoi des ouvrages. Ceux-ci sont alors mis en cartons par la Bpi et expédiés ou emportés selon les modalités stipulées dans le contrat, en accord avec l'intermédiaire ou le dépositaire direct.

A la fin de la période de redistribution, prévue elle aussi dans le document, le partenariat est clos, mais il donne toutefois lieu à une évaluation pour vérifier l'impact de l'action entreprise. Un questionnaire est à remplir et renvoyer par le bénéficiaire. Il devrait permettre à la Bpi de connaître le devenir de ses ouvrages et d'apprécier la pertinence de ses dépôts.

Les listes rétrospectives des ouvrages envoyés à chaque dépositaire pourraient à terme être obtenues grâce à P5, et conservées dans chaque dossier, complétant ainsi la volonté de suivi et de transparence, de rationalisation et de formalisation de cette politique de redistribution. Cette liste répond par ailleurs à une exigence de la convention déjà mise en place.

2. Formalisation des outils du « contrat de développement »

2.1. Outils de communication

Ce projet repose sur quelques outils simples visant à la formalisation des nouveaux types de partenariat.

Les documents proposés ici visent à fournir essentiellement le cadre dans lequel s'inscrira la mise en place effective du projet. Ils sont cependant conçus pour être valables en l'état, d'un point de vue tant juridique que technique. Ils sont ici proposés selon l'enchaînement logique d'une démarche d'information.

2.1.1 Conception des outils

2.1.1.1 L'information sur des sites relais

Ce projet ne repose pas sur une précision de détail dans la communication. La publicité faite aux dépôts de la Bpi se doit cependant d'être la plus large possible puisque le renouvellement constant des partenaires suppose de bien faire connaître les possibilités offertes par la Bpi.

C'est pourquoi l'emploi de relais s'avère très important ; ceux-ci peuvent constituer la garantie du sérieux des partenaires, mais ils ont surtout pour fonction, dans un premier temps, de relayer l'offre de la Bpi.

Au-delà du simple courrier envoyé à un partenaire potentiellement intéressé, il s'agit donc de faire passer la publicité de ces dépôts par un certain nombre d'organismes susceptibles d'être connus d'un grand nombre de professionnels.

Certains sites Internet pourront héberger quelques lignes d'information suivies d'un lien vers le site professionnel de la Bpi. Ainsi le site du ministère des Affaires étrangères, sur la page de la Direction générale de la Coopération internationale et du Développement. Ou des sites de l'ADBDP (ainsi que sur la liste de diffusion interne des directeurs de BDP) et de l'ABF, qui ont exprimé leur intérêt pour cette idée. De la même façon, on peut imaginer un lien vers la partie publique de ce site à partir du portail de l'Internet culturel en projet.

2.1.1.2 Le site professionnel de la Bpi

La partie professionnelle du site de la Bpi devra être, selon le prochain système informatique et au contraire de sa partie publique, accessible uniquement par les professionnels des bibliothèques identifiées. La page vers laquelle renverra le lien depuis d'autres sites faisant partie intégrante du site, celle-ci sera accessible par une autre voie d'accès, et il s'agit donc d'y rappeler l'ensemble du processus de redistribution, brièvement et progressivement en fonction du degré d'intérêt des visiteurs.

La partie professionnelle du site de la Bpi abriterait ainsi une page détaillant le cadre dans lequel s'inscrivent les redistributions. Une deuxième page préciserait aux plus intéressés la procédure à suivre pour en bénéficier. À partir de cette page, deux liens non hiérarchiques seraient possibles. Le premier ouvrirait une page contenant la liste des domaines à désherber. Le second permettrait d'obtenir le dossier de candidature à remplir. Ce dernier pourrait prendre la forme de simples pages en traitement de texte, en format d'échange compatible avec Internet, de façon à ne pas priver de son accès les établissements intéressés les moins bien dotés informatiquement. On peut cependant imaginer un formulaire « en ligne » que l'on obtiendrait après avoir rempli une courte demande d'identification. Ce système permettrait ainsi à la Bpi, d'une part de récupérer informatiquement certaines données du dossier, et d'autre part d'évaluer le type d'établissements intéressés même dans le cas où le dossier ne serait pas renvoyé.

2.1.1.3 Le site public de la Bpi

De façon à toucher les cibles les plus variées possibles (en particulier des associations), il s'avère nécessaire de faire connaître l'existence des dépôts par une autre voie que les relais professionnels du monde des bibliothèques.

Le site public de la Bpi peut ainsi abriter lui aussi une page d'information. Afin que ne soit pas abordée trop rapidement la question du désherbage, qui nécessiterait plus que quelques lignes informatives, celle-ci insisterait plus particulièrement sur l'aspect collaboratif, voire mutualiste, des partenariats de redistribution.

Surtout, les personnes les plus intéressées qui se reconnaîtraient dans le profil des partenaires potentiels n'auraient pas, contrairement à celles visitant la

page professionnelle, directement accès au dossier de candidature. Elles devraient se faire préalablement connaître auprès de la section du Retraitement pour suivre les démarches nécessaires.

2.1.1.4 Les voies autres qu'informatiques

Enfin, l'information sur les dépôts devrait passer par des médias plus classiques que l'Internet. L'ABF autorise ainsi la publication d'un texte informatif dans sa revue *Bibliothèques*. On peut cependant imaginer d'autres voies de l'information imprimée.

Les textes proposés pour l'outil informatique peuvent être remis en forme en vue de la réalisation d'un prospectus, qui pourrait être disponible à la Bpi elle-même, mais également lors de manifestations culturelles liées aux livres et à la lecture (salon du livre, etc.).

Pour ce qui est de certains relais (BDP pour de petites bibliothèques, agences de coopération, tutelles d'organismes pour des cas comme l'AFPA...), les modes de communication propres à chacun (affichage lors de formations, etc.) semblent préférables aux textes généraux. Les « Journées de la FFCB » (fédération française des agences de coopération), ainsi que les formations données à l'Enssib aux chargés de mission des centres culturels français à l'étranger, pourront de même être l'occasion de la diffusion d'une information adaptée.

2.1.2 Présentation des maquettes

2.1.2.1 Textes d'information sur les sites professionnels

Voir Annexe 1 : diverses propositions sont faites en fonction de la longueur autorisée. Le lien renvoie vers la page du site professionnel de la Bpi proposée en Annexe 2.

2.1.2.2 Texte sur la page professionnelle de la Bpi

Voir Annexe 2

2.1.2.3 Texte sur la page publique sur le site de la Bpi

Voir Annexe 3

2.2. Outils de contractualisation

Dossier de candidature et contrat forment un système cohérent au cœur du scénario développé. L'objectif poursuivi par leur mise en place n'est pas la

formulation de contraintes auxquelles l'établissement dépositaire devrait se plier. Il n'y a pas d'autre contrainte imposée par le scénario que celle juridique de la conformité au droit du Domaine de l'Etat. La réalisation de ces deux outils répond à l'ambition de formaliser les modalités de la distribution à partir des négociations particulières et personnalisées dont le dossier est l'introduction et le contrat la conclusion.

Le contrat apparaît ainsi davantage comme un outil de planification juridiquement contrôlé, élaboré à partir de l'outil de travail et d'échange qu'est le dossier de candidature.

2.2.1 Le dossier de candidature

2.2.1.1 Un outil essentiel

Le dossier de candidature est un document important pour les partenaires potentiels comme pour la section du Retraitement. Pour le dépositaire, c'est un document qui permet d'entrer en contact avec la Bpi, de présenter son établissement, d'expliquer ses motivations et surtout de formuler des demandes qui correspondent bien à une réflexion menée sur ses propres collections. Les bibliothèques ne se présentent ainsi pas comme des dépositaires privés de moyens recherchant n'importe quels documents, mais bien comme des professionnels ayant réfléchi à leur politique d'acquisition et s'adressant à la section du Retraitement afin d'acquérir des ouvrages thématique complétant leur fonds.

Pour la Bpi, ce document est un outil de travail qui se retrouve à tous les stades du partenariat. D'abord, c'est un outil qui sert à la négociation. En effet, c'est à partir de ce dossier que la section du Retraitement peut choisir les futurs dépositaires, correspondant le mieux au profil voulu, en accord avec le désherbage prévisionnel. Ensuite, c'est un outil de travail qui sert de base au contrat, quant à lui purement juridique. Il permet en effet de recueillir toutes les informations indispensables se trouvant dans la convention. Enfin, c'est un outil de suivi qui permet à la Bpi de s'informer des redistributions en cours et de mieux connaître ses dépositaires actuels ou futurs.

2.2.1.2 Un document politique et pratique

Ce dossier de candidature est bien un des pivots de ce projet : il lie les dépositaires et la section du Retraitement tout en reflétant l'idée centrale de cette redistribution. Les ouvrages désherbés ne sont pas redistribués par charité mais bien après une étude des besoins auprès de partenaires motivés et professionnels. Si le personnel de la petite structure dépositaire n'est pas un professionnel des bibliothèques, on peut imaginer que c'est un intermédiaire (telle une agence de coopération ou une BDP) qui porte un regard critique sur les collections. Ainsi, le dossier de candidature s'adresse directement aux petites bibliothèques mais également aux relais professionnels. Il pourra être rempli par ces deux types de partenaires, et sa forme doit être simple afin de ne pas être rebutante pour un certain nombre de dépositaires potentiels. Trop de formes différentes de dossiers adaptées à différents partenaires compliqueraient la mise en place du projet. Ici, c'est donc un même document qui est proposé et qui doit pouvoir être complété par différents types de dépositaires. Les contrats seront ensuite signés entre la Bpi et les dépositaires directs, ou entre la Bpi et les intermédiaires, selon les dossiers.

2.2.1.3 Proposition de maquette

Voir Annexe 4

2.2.2 Le contrat

La phase du contrat est au centre de la formalisation de la collaboration. Elle valide les dispositions particulières émanant du travail d'échange, tout en respectant les cadres stricts de la légalité de la propriété publique.

2.2.2.1 Principes d'élaboration

Trois grands principes ont donc déterminé la forme du contrat qui va être proposé.

Le principe de conformité juridique

En tant qu'établissement public de grande visibilité, la Bpi ne peut prendre aucun risque juridique. Plus encore, il ne sera possible d'envisager une certaine publicité sur cette redistribution, sa valeur de soutien aux établissements défavorisés, et son modèle de coopération professionnelle, tant à destination des personnels des bibliothèques qu'à destination du grand public, qu'en vertu de l'exemplarité de son fonctionnement. Au-dessus de toutes les autres contraintes, c'est celle de l'inaliénabilité des collections du domaine public qui structure le contrat. En référence aux articles du code du Domaine de l'Etat, la Bpi ne peut pas disposer de ses collections de manière autonome (article L67 du Code des Domaines). La proposition que nous faisons s'inscrit bien évidemment dans ce cadre, et reprend la formule adoptée par la Bpi de « dépôt ». Par cet acte qui n'est que de gestion et non de disposition (comme le seraient les dons, ventes, locations, etc.), les collections sont maintenues dans le domaine public, ce qui est la garantie de leur usage à destination publique et contraint *de facto* les déposants à respecter cette règle fondamentale. En effet, ils ne peuvent davantage disposer de collections qui ne sont jamais sorties de leur domaine initial. C'est l'objet du préambule et des articles 1 et 2 de la maquette proposée. qui sont repris tels quels du modèle de convention utilisé actuellement par la Bpi.

Un problème juridique a émergé à la perspective de redistribuer les collections en direction de petites bibliothèques ou associations via des partenaires relais. En vertu de ce fait que le déposant ne peut disposer des collections, il ne peut les redistribuer. La solution est celle de l'« entreposant ». Le signataire de la convention peut être le relais entre la Bpi et le destinataire final.

En revanche, la redistribution internationale ne peut s'effectuer par des intermédiaires en vertu du même principe d'inaliénabilité des collections. Toute sortie du territoire signifie la sortie du domaine public, ce qui est de la responsabilité des Domaines et de l'Etablissement public. Un autre principe empêche cette modalité : les articles L68 et L69 stipulent que la cession de biens des Etablissements publics comme la Bpi n'est autorisée que par le biais d'une circulaire du 20 juillet 1990, dans les cas où la valeur unitaire des objets cédés ne dépasse pas 1500 euros, dans le cadre d'une coopération internationale, et seulement d'Etat à Etat. Non seulement il ne sera pas possible d'effectuer la redistribution par un intermédiaire, mais encore il ne pourra-t-il s'établir entre la Bpi et le dépositaire qu'un « protocole d'accord », outil de négociation et de gestion qui pourra être utilisé par le ministère de tutelle engagé alors dans la cession, à savoir le ministère de la Culture.

Un instrument de gestion

La possibilité d'élaborer ce contrat comme un instrument de gestion dérive du principe précédent. Le contrat doit faire figurer toutes les indications permettant de vérifier l'usage conforme aux réglementations domaniales des collections déposées. Leur statut et toute précision concernant les déposants garantissent ainsi à la Bpi leur mission de service public.

Dans cette perspective, le dossier de candidature permet un gain de temps en mentionnant tous ces éléments, et en évitant ainsi des recherches au service juridique de la Bpi. Cette articulation entre le contrat et le dossier est une organisation nouvelle rendant plus efficace le travail de gestion administrative.

C'est pourquoi la rubrique « statut du contractant » a été ajoutée à la page de titre de la convention proposée.

Un outil de planification et de suivi

Enfin, le dernier grand principe qui a présidé à l'élaboration des propositions de contrat est au cœur du scénario choisi : l'accord sur des contenus et des modalités précises pour la redistribution, transformant le don en véritable politique d'acquisition. Là encore, le contrat formalise le dossier de candidature et la phase d'échange qui a suivi en planifiant les thèmes redistribués, les moyens techniques et financiers. L'avantage du contrat est de présenter les thèmes et les modalités retenus comme des bases communes et

acceptées qui garantissent les termes de la collaboration et sa pérennité. C'est la raison du choix de l'objet de la convention et des rajouts dans l'article 1, de l'élaboration de l'article 3 et de l'ajout de l'Annexe.

Il dérive d'un tel outil la possibilité de le considérer comme un point de référence pour évaluer les résultats de la coopération, en complément du dossier de candidature et d'autres outils que nous proposerons.

2.2.2.2 Les choix formels

Intégrant ces principes de conception, le cadre formel aurait pu varier en fonction des contractants et de leur situation (dépositaires ou entreposants, répondant ou non précisément aux modalités de distribution). On aurait même pu envisager de rendre rigide la collaboration, sans prendre en compte une évolution possible des besoins et des possibilités de distribution. C'est le choix contraire de la souplesse et du contrat type qui a été fait.

Une formalisation unique : le contrat type

Certains cadres restent rigides : ceux régissant le droit public.

Tous les autres au contraire sont formulés de façon à pouvoir être précisés en annexe, avec un degré de précision laissé à l'appréciation des contractants au vu de la situation, des objectifs, du type de dépositaire. Même le statut d'« entreposant » est clarifié en annexe, de telle sorte que cette convention soit totalement polyvalente.

Ainsi, seule la partie Annexe est modulable, les autres dispositions dans le corps du contrat restant valides quel que soit le degré de précision dans l'annexe ou le statut du contractant.

Les ajouts qui seront effectués par la section juridique de la Bpi s'appuieront sur les accords élaborés dans le dossier de candidature abouti.

Un seul contrat type (fonction de formalisation de l'échange) permet de s'adapter à la collaboration particulière et personnalisée de la situation de redistribution (fonction politique adaptée de redistribution/acquisition).

Deux documents : convention et protocole d'accord

Cette unité formelle ne peut pourtant convenir aux redistributions vers l'étranger.

Il s'agira alors de changer le titre du document, de « convention » à « protocole d'accord », pour que les fonctions de gestion, de planification et de

suivi continuent d'être remplies, tandis que le contrat proprement dit sera signé entre les deux Etats de tutelle des contractants.

Il ne sera pas possible de signer un tel document avec des associations relais.

2.2.2.3 Présentation de la maquette

La maquette en annexe 5 synthétise ces principes et ces choix.

Une série de notes en commente les formulations. Ce sont des reprises de l'introduction qui vient d'être faite, et qui permet de lire la maquette indépendamment de ce mémoire.

2.3. Outils de redistribution

Bien que ce scénario repose avant tout sur un ciblage bien défini des partenaires, il n'en est pas moins nécessaire de développer des outils adaptés à une bonne communication entre la Bpi et ses différents partenaires. Le principe de base du scénario, qui donne aux contacts et relations humaines une place prépondérante, impose de ne pas créer des outils qui seraient très perfectionnés, mais trop lourds à l'usage.

2.3.1 Outils de rationalisation des données

2.3.1.1 Principes

Les données recueillies concernent les partenaires, directs ou intermédiaires. L'idée est de pouvoir à la fois conserver les renseignements qui les concernent pour des raisons juridiques, disposer de ces informations pour organiser la redistribution des livres désherbés et le suivi des démarches, et exploiter ces données pour évaluer l'efficacité et la qualité du programme de redistribution mis en œuvre.

En vue des deux derniers objectifs, la base de données devra faciliter le tri des données. Pour la redistribution, une requête sur le nom de l'établissement dépositaire permettra de renseigner l'état des démarches. Concernant l'élaboration d'indicateurs d'évaluation du programme, un tri des données rendra accessibles les éléments requis.

Deux bases de données semblent pertinentes : l'une recense les établissements dépositaires directs et l'autre les institutions ou établissements

intermédiaires. L'utilité de cette duplicité réside dans les usages différenciés de chacune de ces bases, la périodicité différente de leur consultation, ce qui justifie que l'on ait besoin de faire évoluer chaque base indépendamment l'une de l'autre.

2.3.1.2 Proposition de modèles

La base de données des partenaires et des intermédiaires

Pour la table des partenaires directs, les champs doivent renseigner deux types d'informations : celles sur les établissements eux-mêmes, et celles sur l'état de la redistribution. Les titres des champs pourraient être les suivants :

- **Etablissements dépositaires** : Nom de l'établissement – Type d'établissement¹ – Budget annuel de l'établissement² – Nom du contact et coordonnées – Thème documentaire recherché – Niveau des collections recherchées – (Mode d'implication du dépositaire)³
- **Etat de la redistribution** : Numéro et dates de la convention – Mode de contact (direct ou intermédiaire)⁴ – Suivi des démarches⁵ – Nombre de livres redistribués⁶ – (Mode d'implication du dépositaire)

Pour la table des intermédiaires, les champs renseignés sont plus simples et ont un rôle pragmatique : permettre de relancer les contacts en choisissant parmi les plus efficaces.

- Nom de l'intermédiaire - Nom du contact et coordonnées - Date du dernier contact - Mode de communication (site, affiche, formation) – Types d'établissements dépositaires ciblés – Nombre d'établissements ciblés

Proposition de bases intégrées

Suivant les logiciels d'organisation des données choisis, les possibilités de consultation et d'exploitation seront différemment possibles.

La solution idéale est l'implémentation de cette base dans un logiciel de bases de données⁷. Cette organisation permet évidemment des requêtes précises,

¹ Ce champ permettra la mise au point des indicateurs d'évaluation du programme : la pertinence des cibles.

² Id.

³ Ce champ renvoie à l'idée d'implication des partenaires : il mesure la qualité du partenariat et du programme. Il figure entre parenthèses et est reporté dans l'autre regroupement d'informations, parce que cette information peut être pertinente dans les deux cas.

⁴ Cette information permet d'évaluer l'efficacité des partenaires intermédiaires.

⁵ Il s'agira de mentionner l'étape du circuit de redistribution : dossier, convention signée, redistribution en cours, enquête qualité.

⁶ Indicateur d'évaluation très important pour vérifier l'efficacité de la redistribution.

des tris, des croisements de données, toutes les tables étant liées par des numéros d'identification. Enfin, suivant le choix de l'outil de suivi qui va être décrit, l'usage de la base de données permettra d'intégrer automatiquement certaines données recueillies sur la site de la Bpi.

Les possibilités d'évolution sont multiples. Les propositions qui sont faites constituent une base de choix qui s'adapte aux besoins de la section et au degré de développement du scénario.

2.3.2 La liste des thèmes désherbés : principes et propositions

La liste des thèmes qui sera disponible sous forme électronique et sous forme papier répond à plusieurs exigences.

Pour des raisons de convivialité sur le site et d'accès facilité à l'information, sa présentation requiert un soin tout particulier. C'est l'instrument essentiel qui assiste la prise de décision (engagement, choix) du dépositaire potentiel. Il faut garder à l'esprit qu'une partie des responsables des bibliothèques partenaires ne seront pas des professionnels des bibliothèques, mais des bénévoles ou des associatifs. La forme doit mettre en évidence deux informations essentielles : la liste des thèmes dans l'ordre du désherbage prévisionnel, et la précision du niveau des collections désherbées. Concernant les thèmes, ils sont mentionnés en explicitant les cotes CDU. La liste se structure par conséquent en grandes périodes correspondant aux périodes prévues du désherbage, et par grandes thématiques : astrologie, cuisine, littérature française du XX^e siècle, bureautique, pour prendre quelques exemples concrets. Préciser le niveau des collections représente à la fois un enjeu et une difficulté majeurs. Une solution envisageable est de faire figurer pour chaque grande thématique un ensemble représentatif des éditeurs, reflétant assez automatiquement les niveaux. Une autre consisterait en la mention d'un échantillon des livres susceptibles d'être désherbés par thématique. Sans doute les entretiens complémentaires qui font suite à l'envoi du dossier de candidature devront-ils clarifier ce point.

⁷ Pour les bases de données, on pourra se reporter au site Internet du répertoire DADI (répertoire des bases de Données gratuites Disponibles sur Internet), accessible à l'url <<http://urfist.univ-lyon1.fr/gratuits/index.php>>.

2.3.3 L'organisation du compactus

C'est un principe de rationalité optimale qui doit être mis en œuvre dans l'organisation et la composition du compactus. Doivent être distingués deux parties ou compartiments dans le compactus : un compartiment général, d'une taille approximativement proportionnelle au nombre de contrats, rassemble les ouvrages par contrat ; un compartiment spécialisé servira à recueillir les ouvrages de niveau universitaire, en langues étrangères, ou n'ayant pas encore trouvé de dépositaire intéressé. En lien avec les critères connus d'obsolescence des disciplines, un délai pourra être fixé au-delà duquel l'ensemble thématique désherbé et n'ayant pas trouvé dépositaire sera pilonné.

2.3.4 Outil de suivi interne : « Dossier de suivi du partenariat »

La prise en compte des impacts de ce scénario ne pourra pas se faire sans une formalisation des documents de suivi au sein de la section du retraitement.

2.3.4.1 Principe d'élaboration

Cet outil correspond à plusieurs impératifs au cœur de la démarche de collaboration. Juridiquement, il conserve tous les documents signés des dépositaires qui garantissent le contrat et la réception des ouvrages (convention signée, récépissé de la liste des livres reçus en dépôt). D'un point de vue fonctionnel, cet outil permet le suivi du processus de redistribution (dossier de candidature synthétisant les entretiens et les négociations, dates, thèmes et modalités de la redistribution repris dans la convention). Dans une démarche qualité, l'outil de suivi enregistre l'enquête d'évaluation lancée par la Bpi auprès des partenaires impliqués. Enfin, dans une logique d'actualisation des données, cet outil se révèle indispensable pour alimenter les bases précédemment détaillées.

2.3.4.2 Structure de l'outil

Cet outil se compose de plusieurs chapitres : le dossier de candidature, la convention signée, la liste rétrospective des ouvrages désherbés signée par le dépositaire lors de la réception (récépissé), le questionnaire « qualité du partenariat ».

2.3.4.3 Le questionnaire « Qualité du partenariat ».

Principes

Ce questionnaire est une proposition pour le chapitre évaluatif de l'outil de suivi interne. Il vise deux objectifs essentiels. Comme évaluation de la qualité du partenariat, il permet de préciser le degré d'implication du partenaire (complément du fonds déposé par des acquisitions récentes), de garantir l'usage public des documents désherbés conformément à la loi. Comme évaluation de la satisfaction du destinataire, il permet de connaître les réussites et les faiblesses du programme en vue d'une amélioration du processus général.

Cet outil d'évaluation réciproque s'inscrit typiquement dans la logique de ce scénario : Le dépositaire est lui aussi tenu, dans ce « contrat de développement », de porter un regard rétrospectif sur le partenariat engagé, et d'en évaluer les résultats à court terme, en les comparant à ses attentes initiales. Cette évaluation, tout comme la nécessité d'une politique documentaire réfléchie, répond aux objectifs de professionnalisation du don et de responsabilisation des dépositaires. Pour compléter le dossier « suivi interne », le dépositaire doit donc répondre à une brève enquête et la renvoyer à la Section. Une solution parallèle ou complémentaire consisterait en une réunion, à l'imitation des réunions des pôles associés de la BnF, rassemblant périodiquement les dépositaires, et permettant une évaluation ouverte et débattue. Nous faisons en annexe une proposition de maquette qui répondrait à ces exigences. Elle pourrait être traitée sur un logiciel adapté, et pourrait être directement reliée aux bases de données sous forme de fichier lié.

Maquette

Voir Annexe 6

2.3.4.4 Format de l'outil « Dossier de suivi interne »

Le choix se pose entre une version papier ou électronique de ce dossier. La version électronique permettrait dans un plus long terme d'envisager une alimentation automatique des données entre ce dossier et les bases de données. Les versions papier des contrats et des récépissés, en attendant une future signature électronique, pose le problème d'un dossier hybride. De plus, des versions papier présentent l'avantage d'être immédiatement mises au

point, et résolvent le problème de conservation des données numériques. Or contrat et récépissé sont des pièces juridiques qui doivent être sauvegardées.

3. Mise en œuvre et évaluation du scénario

3.1. Montée en charge progressive du scénario

La mise en place du projet passe par différentes étapes progressives. D'abord, la section du Retraitement peut fonder son travail sur les quelques outils proposés, en direction des partenaires ciblés par le groupe de l'Essib. Ensuite, un système de redistribution peut être formalisé et régulé grâce à la participation d'intermédiaires actifs qui font connaître et impulsent un partenariat efficace.

3.1.1 Etape initiale

Le projet proposé implique la sélection d'un nombre défini de partenaires intéressés par des documents thématiques précis. Il semble naturel que ces documents, redistribués dans une logique de soutien documentaire à de petites structures, soient davantage des ouvrages généralistes. Cet élément n'est pas gênant concernant l'ensemble des documents redistribués puisque, d'une part, l'objectif n'est pas la quantité déposée auprès d'un maximum de dépositaires, et que, d'autre part, certains partenaires actuels de la Bpi restent présents dans ce projet. On s'assurera simplement de choisir les nouveaux partenaires dans une logique de complémentarité. Ainsi la Bpi proposera-t-elle des types de collections différents selon les bibliothèques dépositaires liées par contrat, en complément d'établissements déjà intéressés par des dépôts d'ouvrages spécialisés. Les outils proposés ci-dessus permettent une mise en place du partenariat relativement rapide. Les dépositaires déjà proposés à la Bpi sont les premiers établissements intéressés par la redistribution. Ces partenaires sont réellement motivés et prêts à s'investir dans un projet qui débute en raison de situations documentaires problématiques, mais également, dans le cas des intermédiaires (agences de coopération, BDP), afin de promouvoir ce type de redistribution et d'apporter un soutien tangible aux établissements en difficulté ou en cours de développement sur le territoire qu'ils desservent. Parmi ces dépositaires, on peut citer plusieurs établissements :

- Deux BDP du sud de la France, qui souhaitent recevoir les dépôts de la Bpi pour des raisons liées à des situations documentaires problématiques. Le fait

de recevoir des ouvrages appartenant à la Bpi leur apparaît positif. Il permet de plus de mettre en valeur, auprès des petites bibliothèques desservies, le travail en réseau.

- Une petite bibliothèque municipale, située dans une ville de 6 000 habitants. C'est une petite structure, mais elle compte un professionnel qui souhaite développer ses collections.
- Une agence de coopération, particulièrement dynamique, qui voudrait recevoir les ouvrages désherbés afin de les redistribuer, d'abord auprès des bibliothèques de prisons et d'hôpitaux de sa région, ensuite auprès de petites bibliothèques municipales.

Ils ont été sélectionnés au cours des prospections du groupe. Les premiers contacts ont été pris lors du second stage à la Bpi. Puis des courriels et appels téléphoniques ont permis de lier des relations plus précises depuis l'Enssib. Ces établissements sont prêts à être contactés par la Bpi, et ce le plus tôt possible. Par ailleurs, le temps imparti entre les deux comités de pilotage ne nous a pas laissé la possibilité de joindre personnellement tous les établissements intéressés lors de notre travail de prospection mené à la Bpi, la seconde semaine de stage. Ainsi, si nos courriels sont restés sans réponses pendant ces quelques jours entre les deux derniers comités, on peut penser que des appels téléphoniques détaillant davantage le projet obtiendront plus de succès (une autre BDP et une autre agence de coopération avaient, par exemple, été vivement intéressées lors de notre prospection téléphonique initiale, elles n'ont pourtant pas répondu à notre dernier courriel les sollicitant). Enfin, les outils de communication, proposés par le groupe dans la partie précédente, mais non encore réalisés, permettent un renouvellement de ces dépositaires dans une seconde étape.

3.1.2 Etape optimale

L'intervention de relais de communication formalisés (sites Internet de l'ADBDP, de l'ABF, du MAE), des intermédiaires eux-mêmes (communication au sein des régions par les agences de coopération, au sein des départements par les BDP) et des outils de communication propres à la Bpi (page sur le site, communication lors de rencontre, comme celle auprès des chargés de mission des centres culturels français), permettront un renouvellement des bibliothèques dépositaires, en France comme à l'étranger. D'autres moyens d'information, que le groupe ne peut proposer de manière définitive, peuvent encore être envisagés. La section du

Retraitement, aidée par d'autres professionnels de la Bpi, pourra prospecter auprès d'autres structures. La FFCB (fédération française de coopération des bibliothèques), par exemple, pourrait avoir également un rôle de diffusion de l'information, grâce aux journées professionnelles qu'elle organise. De même, le portail de l'Internet culturel est un outil dont nous ne proposons pas l'exploitation dans ce travail immédiat.

Une multiplication des partenaires permettrait à terme de redistribuer davantage d'ouvrages variés. On peut en effet imaginer que, des quelques dépositaires initiaux, la redistribution touche des dizaines de partenaires recevant au moins une cinquantaine de documents chacun. Elle concernerait ainsi un peu moins de 1500 ouvrages. Si l'objectif n'est pas de vider totalement le compactus, une multiplication des contrats entraînerait une redistribution croissante de documents désherbés.

Même dans cette période optimale de fonctionnement, les ouvrages les plus spécialisés qui ne s'écouleraient pas pour cause de « non adéquation » avec les attentes des dépositaires, conservent les débouchés efficaces actuels. On peut en effet imaginer que la section du Retraitement, connaissant les contrats en cours, les thèmes attendus et leur niveau grâce aux dossiers de candidature, sera en mesure, au moment du désherbage, d'anticiper sur la redistribution et de prévoir les documents qui n'intéresseront pas les contractants. Ces documents seront alors orientés au coup par coup vers des dépositaires spécialisés.

3.2. Calendrier de réalisation

Le projet retenu par la Bpi repose sur un renouvellement régulier (supposant donc des relais de l'information) de partenaires choisis sur des critères stricts (dossier de candidature justifiant d'un projet documentaire arrêté) après une procédure de validation très formalisée (contrat détaillant chaque cas). La multiplication de ces étapes rend le temps de l'ensemble d'autant plus variable selon les cas. L'existence de relais tout autant que d'échanges préalables entre les futurs contractants rend ainsi difficile l'évaluation du délai entre la proposition d'une offre faite par la Bpi et la réception par celle-ci d'une demande de partenariat adressée par un établissement.

A partir de la mise en place des modes d'information destinés à faire connaître l'offre de la Bpi, les étapes suivantes sont entièrement soumises à la réactivité des partenaires potentiels, qu'il nous est pour l'heure impossible de tester en

l'absence des outils proposés (relais formalisés, pages d'information, nouveau contrat). Dès lors, notre calendrier prévisionnel court jusqu'à la mise en place des outils définitifs, à partir de laquelle le projet sera réellement mis en œuvre et susceptible d'évaluation. Par souci d'éviter toute spéculation vaine, nous ne proposons pas de délais sur la phase de test et d'ajustements permettant d'évaluer le fonctionnement du projet, dans la mesure où ils ne peuvent pas être définis de manière certaine. Pour cette partie, nous proposons en revanche ci-dessous des critères d'évaluation de sa mise en œuvre.

3.3. Evaluation de la mise en œuvre

3.3.1 Critères d'évaluation

Un ensemble de critères permet d'évaluer l'efficacité du projet mis en place et de vérifier sa pertinence. Que ces indicateurs soient quantitatifs ou qualitatifs, ils sont indexés sur la mise en œuvre progressive du programme, principalement entre le temps de la phase initiale de réalisation (T_i) et le temps de la phase optimale (T_o). Pour évaluer finalement la pertinence du projet réalisé, c'est la grille multi-critères du CP2 qui sert de cadre. Les critères d'évaluation les plus efficaces sont mis en évidence.

	<i>Résultats attendus ou objectifs poursuivis</i>	<i>Données chiffrées</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Indices qualitatifs</i>	<i>Index temps</i>
FORMALISATION ET PERTINENCE DES OUTILS LOGISTIQUES ET DE COMMUNICATION : Mesure d'efficience (rendement des outils)	Brièveté et amélioration du délai de mise en œuvre	-Nombre de contrats à l'instant Ti -Nombre d'heures passées par contrat à Ti = Ni - Nombre d'heures passées par contrat à To= No	No<Ni	Temps dégagé pour des tâches autres Qualité des rapports dans l'équipe	• Tous les mois • Ti et To
	Efficience des outils de communication	Nombre de dossiers reçus Nombre de demandes d'information Statistiques de fréquentation de la page Internet Appel à candidature	- Nombre de dossiers acceptés sur nombre de dossiers reçus		• Tous les mois • Ti et To
	Efficience des outils logistiques (phase de contractualisation et de redistribution)	Nombre d'heures passées par contrats Nombre d'heures par phase	Nombre d'heures passées par contrats aboutis sur nombre d'heures passées par contrat - Nombre d'heures passées par contrat sur nombre de livres redistribués-	- Satisfaction des membres de la section du Retraitement et hors section	• Ti • To
	Accessibilité et convivialité des outils	Nombre d'heures passées par outil	Nombre d'heures passées par outil sur nombre d'heures passées par contrat	Evaluation par les membres de la section et hors section	• Ti • To
RATIONALISATION ET EFFICACITE DES POLITIQUES DE REDISTRIBUTION : Mesure d'efficacité (objectifs atteints)	Renouvellement efficace des partenariats	Nombre total de contrat à l'instant T	Nombre d'heures investies dans la phase de communication sur nombre de contrats Diminution de l'indicateur précédent entre Ti et To	- Progression entre Ti et To	• Ti • To
	Fidélisation du partenariat		Nombre de contrats interrompus sur nombre de contrats	-Enquête de satisfaction des partenaires -Suivi des contrats (outil)	• Ti • To
	Efficacité de la redistribution des collections désherbées	Nombre de livres à T dans le compactus Nombre de thèmes sans contrat	Nombre de livres redistribués sur nombre de livres désherbés - Nombre de thèmes redistribués sur nombre de thèmes présents		• Ti • To
COHÉRENCE DE LA POLITIQUE DE REDISTRIBUTION :	Pertinence des cibles partenaires	Budget moyen des bibliothèques partenaires Nombre de types différents de partenaires	Nombre de types différents de partenaires sur nombre de contrats		• -Ti • -To

Mesure de la cohérence du projet (Impacts positifs atteints)	Valorisation du don comme acquisition documentaire : professionnalisation de la relation	Nombre de contrats mentionnant des acquisitions supplémentaires Nombre de contrats ciblés par les relais professionnels		Formations professionnelles intégrant l'existence de ce programme	• To • Ti
	Personnalisation et valorisation de la relation de partenaire			-Développement de formations par la Bpi dans les bibliothèques partenaires Qualité de la relation avec les partenaires	• To
	Image	Statistique de consultation de la page Internet professionnelle - Statistique de consultation de la page Internet grand public		-Feed back professionnel -Reprise du modèle	• - To

Les trois critères essentiels de l'évaluation concernent ainsi le rendement des outils, l'efficacité de la redistribution et la pertinence du ciblage. Le temps investi dans l'emploi des outils doit être d'une durée telle que l'ensemble des tâches qui incombent à la section du Retraitement continuent d'être assumées. La difficulté, momentanée ou non, de la redistribution ne doit pas être dans une proportion telle que le compactus risquerait d'être saturé. Enfin, les partenariats engagés représentent des soutiens apportés à des établissements réellement peu favorisés. Ces trois indicateurs clés d'évaluation doivent être positifs, dans des délais précisés par l'équipe de la section du Retraitement, pour juger de la réussite du projet.

Les autres critères permettent d'apprécier plus finement la qualité du fonctionnement. Si les valeurs indiquées par ceux-ci n'indiquent pas que les résultats sont atteints, le scénario offre des perspectives d'amélioration.

Si l'ensemble des critères mesure une efficacité globale du projet, c'est l'occasion d'ouvrir de nouvelles pistes susceptibles de renforcer la cohérence du projet.

3.3.2 Les possibilités d'amélioration et d'évolution

3.3.2.1 Possibilités d'amélioration

Les indicateurs secondaires peuvent révéler des faiblesses du projet, dont les causes sont variées. Dans la conception même du scénario, certains

objectifs fixés par la mission risquaient de ne pas être atteints. Ainsi en était-il de la redistribution de l'ensemble des collections désherbées : les collections les plus spécialisées ne correspondent pas aux besoins des cibles visées. La réactivité des partenaires ciblés reste également une dimension difficilement maîtrisable. D'autres risques sont en partie conjoncturels : l'adéquation des collections désherbées avec les besoins des destinataires, le nombre des contrats et leur rotation. Quelques évolutions pourraient permettre de remédier à ces faiblesses :

- Des campagnes de communication : sur Biblio.fr ou par des actions spécifiques menées en partenariat avec les relais (mise en valeur sur les sites, article dans les journaux d'information professionnels). Cette stratégie vise à multiplier les contacts pour accroître le nombre de contrats et le choix de partenaires en adéquation avec les collections désherbées.
- Des enquêtes de besoins, menées là encore par une collaboration avec les relais, en vue d'adapter certains outils (outils de communication, liste des thèmes désherbés, dossier de candidature).

3.3.2.2 Evolutivité du scénario

Dans la situation où les indicateurs révéleraient un fonctionnement convenable ou optimal du projet, des évolutions permettraient d'accentuer le rendement et de renforcer la cohérence politique du programme.

L'articulation entre la planification du désherbage et la qualité de la redistribution tend à renforcer la collaboration tout au long du circuit du livre à la Bpi. D'une excellente connaissance de la politique d'acquisition, de rapports continus avec les acquéreurs dépend la juste appréciation du niveau des collections redistribuées. Cette collaboration, déjà existante au moment du désherbage (les binômes entre les deux sections lors du programme de désherbage), peut donc s'accentuer par des réunions d'information au cours desquelles le personnel du Retraitement présente les dossiers de candidature et évalue l'adéquation entre les demandes des candidats et l'état des collections.

Une ligne de conduite politique globale peut être décidée tous les ans ou selon une autre périodicité, durée durant laquelle est affichée une cohérence renforcée des candidats choisis. Ce choix de politique global peut s'articuler sur les programmes et les zones de coopération du MAE (année de l'Algérie),

ou sur la prise en compte d'une situation particulièrement critique en France (catastrophe naturelle, pénurie budgétaire conjoncturelle...), ou encore sur une politique plus globale décidée par la direction de la Bpi.

Un autre axe permettrait de développer le projet : celui du partage des savoir-faire avec les autres bibliothèques. Notre investigation de terrain a montré que certaines bibliothèques affichent peu ou pas du tout leur démarche de redistribution par méconnaissance des modalités juridiques qui rendraient cette redistribution légale et simplifiée. Cette méconnaissance peut même induire un recul de la redistribution. Le « don » d'ouvrages désherbés reste en effet encore souvent mal perçu des autorités de tutelle qui soit y voient un mauvais investissement des deniers publics, soit craignent une mauvaise interprétation du grand public. Or le vote par le Conseil de tutelle est indispensable pour rendre légal le don, acte de disposition et de sortie du domaine public. La démarche juridique du dépôt représente comme on l'a vu un acte de gestion qui pourrait se généraliser en place du don. La page professionnelle Internet pourrait ainsi accélérer la généralisation d'un modèle légal et accroître la visibilité globale de la redistribution à l'échelle nationale, ce qui favoriserait en retour la communication du projet.

Surtout, ce programme se révèle rapidement généralisable à l'ensemble des partenaires, qu'ils soient ceux choisis dans la politique de soutien de la logique de ce scénario, ou les partenaires actuels des établissements spécialisés. Ces derniers, également, seraient susceptibles de répondre à l'appel à proposition selon leur motivation documentaire propre qu'ils feraient apparaître dans le dossier de candidature. Cette évolution aurait l'avantage d'uniformiser le traitement de l'ensemble de la redistribution au sein de la section du Retraitement, rationalisant les instruments de cette redistribution. L'arbitrage final privilégiant la logique de soutien n'est pas remise en cause.

4. Moyens requis par la mise en œuvre du projet

4.1. Moyens propres à la section du Retraitement

4.1.1 Moyens mis en œuvre par contrat

4.1.1.1 L'organisation des tâches pour le personnel de la section

Le développement du projet implique une organisation particulière des tâches au sein de la section du Retraitement. Les modifications liées à la mise en place du projet seront proportionnelles au nombre de contrats signés. Cependant, la communication faite autour de la redistribution des ouvrages désherbés va nécessairement entraîner des demandes de renseignements, des appels téléphoniques, des courriels, etc. Ainsi un temps est-il nécessaire pour répondre à ces demandes plus ou moins fortes. Une fois la communication établie avec un partenaire, l'étude et le tri des dossiers de candidature prennent de temps. Il s'agit en effet de comparer les documents et de déterminer le dépositaire le plus pertinent, en fonction de son profil, de sa demande, de sa motivation, mais également du désherbage prévisionnel de la section du Retraitement. Chaque dépositaire sélectionné pour son projet documentaire apparaît dans un document de suivi ainsi que dans une base de donnée à actualiser régulièrement. Lorsque le partenaire est choisi, une convention doit être signée. Sa rédaction n'est *a priori* pas longue puisqu'elle est formalisée. Néanmoins, des informations essentielles propres à chaque établissement doivent y figurer. Le contrat signé, le temps de redistribution est variable et lié aux documents désherbés par rapport aux demandes des dépositaires. Les ouvrages sont classés dans le compactus par contrats et une attention toute particulière doit donc être apportée à ce classement. On peut penser que la constitution finale des cartons prend un certain temps. Quelques dépositaires préfèrent venir chercher leurs documents, d'autres les feront parvenir par transporteur ou envois postaux. Là encore le délai est variable.

4.1.1.2 Qualités requises à la mise en œuvre des tâches

Afin de mener à bien l'ensemble des tâches nécessaires, un certain nombre de compétences doivent être détaillées. La section du Retraitement peut choisir de confier le projet dans sa totalité à une seule personne. L'agent employé à mi-temps et qui doit arriver en septembre 2003 s'occupera essentiellement de la redistribution des dépôts, soit environ 17 heures hebdomadaires. On peut également imaginer un travail mené par plusieurs agents (7 en tout à la section, employés pour certains à mi-temps), réparti selon les compétences de chacun. Ainsi, divers types d'activité peuvent être regroupés en phases :

- *Communication* : les contacts pris auprès des relais d'information et de communication (ADBBDP, ABF) impliquent une connaissance de ces structures ainsi que de leurs moyens propres de communication.

De nombreuses sollicitations devraient être faites par des établissements intéressés auprès de la section du Retraitement, par téléphone ou par courriels. Une personne devra donc être disponible afin d'y répondre régulièrement. On peut imaginer qu'une adresse électronique soit créée de manière à recevoir toutes les demandes. Cette adresse serait donnée à tous les déposataires, elle canaliserait l'ensemble des questions et échanges en tout genre et éviterait ainsi que l'adresse électronique d'un des agents de la section soit saturée de messages.

Les réponses fournies devront être précises tant au niveau des dossiers de candidature et contrats, qu'au niveau des domaines contenus dans le compactus ou prévus par le désherbage à venir. Elles impliquent le travail d'une ou plusieurs personnes particulièrement au fait du projet dans un premier temps. Parler anglais serait un plus dans les relations avec les partenaires étrangers. A plus long terme, on peut penser que toute l'équipe maîtrisera le déroulement précis de cette redistribution.

- *Contractualisation* : c'est sans doute la phase la plus délicate du projet puisque la signature d'un contrat implique en amont une parfaite compréhension de la demande du futur déposataire. Les personnes s'en occupant doivent être en mesure de prendre le temps d'étudier chaque dossier, de les comparer. C'est le moment éventuellement de l'arbitrage entre plusieurs établissements, qui suppose une connaissance des bibliothèques actuelles. L'étude des dossiers peut ne pas être suffisante et des contacts directs auprès des établissements s'avèreraient

nécessaires. Une aisance à communiquer et dialoguer serait souhaitable puisqu'il s'agira de déterminer plus en détails les attentes des établissements et de voir en quoi elles correspondent aux ouvrages proposés par la Bpi. C'est ce dernier point qui est essentiel : mesurer l'adéquation entre les besoins documentaires des bibliothèques partenaires et les ouvrages désherbés par la Bpi. Une connaissance des fonds est indispensable.

Une fois les dépositaires sélectionnés, des contrats précis sont signés. Le contenu est déterminé par la section du Retraitement et vérifié par le service juridique de la Bpi. Aucune connaissance particulière en droit n'est donc nécessaire, le groupe fournissant un modèle de contrat rédigé avec l'aide de ce même service juridique. Les demandes sont classées au fur et à mesure des contacts pris par les établissements. Un document de suivi est tenu à jour, sous forme papier. Il nécessite une bonne organisation au niveau du classement des documents afin de retrouver rapidement les sollicitations par type de dépositaire.

- *Redistribution* : le tri des ouvrages par contrat est fait par un ou plusieurs agents de la section du Retraitement, de préférence par celui ou ceux qui ont traité le dossier de candidature et le contrat en amont. Les documents sont classés dans le compactus par dépositaire, ceux qui ne correspondent pas à un contrat spécifique restant classés par CDU. Une bonne connaissance de cette organisation est nécessaire. Lorsque le contrat s'achève, les documents sont conditionnés par un agent de la section qui s'occupe de savoir si le dépositaire vient chercher les cartons ou s'ils sont envoyés par transporteur ou voie postale.

Un travail post-redistribution est envisagé : il s'agit de mettre à jour les dépôts dans une base de donnée simple et d'évaluer la pertinence du dépôt. En ce qui concerne la base de donnée, la connaissance d'outils de bureautique, tels que les tableurs, est nécessaire. Pour l'évaluation, rigueur dans le traitement des questionnaires de satisfaction et esprit de synthèse sont indispensables.

4.1.2 Moyens mis en œuvre à long terme

De manière plus générale, des tâches seront liées à la continuité des partenariats et à la prospection de nouveaux dépositaires.

4.1.2.1 Relations avec les dépositaires actuels et futurs

Il est souhaitable que la section du Retraitement veille à actualiser les outils de travail précédemment cités, telle que la base de données recensant les dépositaires, de manière à l'enrichir continuellement de nouvelles

informations. Si des établissements ne sont pas des dépositaires immédiats, ils pourraient le devenir par la suite en fonction du désherbage prévisionnel. Il est donc important de référencer leur profil et leurs demandes. On peut imaginer que ces dépositaires éventuels apparaîtraient dans un tableur d'une autre couleur que les partenaires actuels, ainsi que les contrats passés. Plusieurs couleurs représenteraient ainsi l'histoire du partenariat : passé, actuel, éventuellement à venir.

De même, des contacts avec des relais de l'information doivent être maintenus. Une communication ultérieure peut être nécessaire après quelques mois afin de rappeler le principe de la redistribution auprès des intermédiaires. Une bonne connaissance de ces relais et du travail qu'ils effectuent est nécessaire.

4.1.2.2 Recherche de financements

Si les demandes de redistribution et la redistribution elle-même se déroulent de manière satisfaisante, on peut envisager que la section cherche des financements pour la mise en place de nouveaux partenariats avec les établissements les moins favorisés. Certains risqueraient en effet d'être écartés faute de pouvoir assurer l'acheminement.

4.2. Moyens requis au sein de la Bpi

4.2.1 Les implications concrètes

Plusieurs services de la Bpi, concernés plus ou moins précisément par la redistribution, sont liés à la mise en place de ce projet : le service du multimédia et le service juridique.

4.2.1.1 Le service juridique

Ce service s'occupe actuellement de la régularité juridique des contrats passés entre la section du Retraitement et ses dépositaires. La proposition de contrat faite par le groupe tient compte de ses impératifs et cette formalisation dans la pratique de redistribution est bénéfique pour le service, qui vérifiera le type de convention proposé. Dans l'ordre de la mise en œuvre, il n'apparaîtra cependant que dans un second temps, lors de la préparation des conventions.

4.2.1.2 Le service multimédia

Ce service doit en revanche intervenir très rapidement dans la mise en place du projet. C'est en effet lui qui crée les pages d'information de la section du Retraitement au sein de la nouvelle mouture du site de la Bpi, prévue pour la rentrée de septembre 2003. Il participe donc activement au développement du projet puisque ces pages sont destinées à faire connaître les modalités du contrat le plus largement possible, tant auprès du public que des professionnels. Il devra mettre en place les liens ainsi que la possibilité de télécharger les dossiers de candidature. Des maquettes sont, là encore, proposées par le groupe. Seul le texte est décrit, la ligne de communication étant établie par la Bpi.

Dans un second temps, il peut être utile de tirer des statistiques de la consultation de ces pages et du téléchargement du dossier. La section du Retraitement pourra ainsi connaître le nombre de connexions aux pages concernant la redistribution des ouvrages désherbés. Il peut même être envisagé, en accord avec le service multimédia, de créer une fenêtre qui oblige les internautes à s'identifier avant d'accéder aux pages d'information professionnelle. Cette identification nécessaire freinera le grand public désireux de connaître les modalités du dépôt et permettra à la section de connaître les personnes qui s'intéressent à leur redistribution.

4.2.2 Les collaborations ponctuelles

4.2.2.1 Le service des affaires internationales

Une coopération accrue avec le service qui traite des échanges internationaux semble indispensable. Ce service est en effet à même de rencontrer des dépositaires étrangers potentiels et de transmettre l'information auprès des organismes relais, lors de l'organisation de formation par exemple.

4.2.2.2 La coopération

Le service de la coopération s'occupe quant à lui des liens sur le territoire entre la Bpi et les autres bibliothèques de lecture publique. Il cherche à fédérer un certain nombre de projets (comme un consortium d'achat de documents électronique, un portail Internet, etc). Ce service sera peut-être naturellement concerné par la redistribution auprès d'établissements de lecture publique, notamment pour la communication.

4.2.2.3 Les acquisitions

Enfin, les personnes qui s'occupent des acquisitions de documents peuvent être invitées à prendre en compte la redistribution dans le cas d'ouvrages particuliers. Ils peuvent prévoir les ouvrages rapidement désherbés à la Bpi mais dont le contenu reste intéressant pour d'autres bibliothèques de lecture publique. Ils seront ainsi plus vigilants au moment du désherbage.

Compte-rendu décisionnel du comité de pilotage 3

Ordre du jour : présentation et discussion du document : Cahier des charges

Etaient présents :

- pour le commanditaire : Benoît Tuleu, Claudine Lieber, Isabelle Antonutti, Suzanne Mallet ;
- pour l'équipe Enssib : Agnès Demé, Marianne Clatin, Marie Calmet ;
- tuteur : Anne Meyer

Compte rendu décisionnel :

Après un rappel des étapes de la conduite de projet par Anne Meyer, le groupe présente le cahier des charges du scénario choisi lors du deuxième comité de pilotage : « Contrat de développement ». Cette allocution est présentée durant quarante cinq minutes.

Remarques générales par les membres du comité de pilotage

Avant de demander son avis aux autres membres du comité de pilotage, Benoît Tuleu précise un point important concernant la réorganisation du temps dans la section du Retraitement grâce à la nouvelle utilisation de P5. Le personnel de la section du Retraitement n'a plus à désactiver les notices des ouvrages désherbés. Ce temps dégagé doit permettre justement la mise en place de relation privilégiées avec de nouveaux partenaires, du temps pour des relations plus humaines entre la section du Retraitement et ses dépositaires. L'équipe de la section y est très favorable.

Puis plusieurs points sont successivement abordés par Benoît Tuleu. Le calendrier proposé par le groupe Projet est globalement celui envisagé par la Bpi Il est applicable et une communication importante va être faite au sein de la Bpi afin d'informer le personnel de ce projet. Notons néanmoins le retard pris par la nouvelle interface Web du site de la Bpi qui va difficilement permettre une communication optimale sur les dépôts dans un bref délai.

- Il serait peut-être politiquement maladroit de commencer les contrats proposés uniquement avec les dépositaires que nous proposons. Il semble

préférable de « mettre tous les établissements au même niveau » en proposant ce contrat à tous. Une phase de test avec ce nombre réduit de déposataires ne serait pas forcément concluante, du fait de l'importance présumée de l'investissement humain.

- Le commanditaire souligne que le choix du premier scénario ne visait pas uniquement des établissements ayant des manques de moyens financiers, mais plutôt des manques documentaires. Si le programme de désherbage est bien fait, il pourrait même être généralisé aux BU et aux partenaires actuels. Le projet est extensible et généralisable. C'est ensuite l'arbitrage de la section du Retraitement qui entre en jeu. Mais il s'agirait moins d'une logique de soutien documentaire comme celle voulue initialement par le scénario. Il faudrait revoir les outils proposés par le groupe et cela modifierait la logique même du scénario, cohérent dans son axe de soutien à des petites structures motivées. C'est seulement une perspective d'évolution, souligne Anne Meyer, qui ne va pas à l'encontre de notre projet mais se situe dans un second temps.

La difficile faisabilité d'une redistribution harmonieuse entre ouvrages désherbés par la Bpi et besoins documentaires des établissements déposataires mentionnés, soulignée par Claudine Lieber, représente selon Benoît Tuleu un travail possible si le calendrier de désherbage auquel la section travaille est bien conçu.

Les outils proposés par le groupe :

Globalement, les outils correspondent aux besoins du commanditaire. Certains points sont précisés.

- Dossier de candidature :

Suzanne Mallet pense que le dossier de candidature devrait être plus précis (nombre de lecteurs inscrits, le budget, date de création), c'est-à-dire l'équivalent d'une fiche d'identité sommaire. Toutefois, l'ensemble des membres soulignent l'idée importante que le nombre d'informations réclamées doit être équilibré.

- Liste des thèmes

La proposition des thèmes désherbés pourrait être offerte au moment de l'amorce du désherbage, permettant aux déposataires dans l'intervalle de temps entre proposition et désherbage de monter les dossiers.

Sur les secteurs très développés (7 et 8 de la CDU), Claudine Lieber envisage la possibilité d'un multi-partenariat qui demanderait une définition précise en amont des livres désherbés.

- La convention

Le choix du « dépôt » ne résout pas totalement la situation juridique. Sa simplicité laisse en suspens la possibilité en droit pour la Bpi de récupérer les livres déposés, ce qui rend juridiquement illégal le pilon par les bibliothèques dépositaires. Cette question incombe à la section juridique de la Bpi, dont le choix devra peut-être se tourner vers une validation par le Conseil d'Administration de la Bpi des actes de dispositions de ces ouvrages désherbés permettant des « dons » véritables. Une proposition est faite et est à étudier : la Bpi donnerait par délégation aux dépositaires son droit de pilon.

Les moyens :

- Le profil de poste lié au projet de redistribution proposé :

Le profil présenté dans le projet pourra correspondre à une ou plusieurs personnes, selon le choix fait par le commanditaire. Les trois mois de formation prévus sont trop longs pour le magasinier : le temps de formation est donc à réviser.

- Moyens requis au sein de la Bpi :

Un groupe de travail autour du programme avec l'ensemble des services impliqués à la Bpi est déjà envisagé, validant les propositions d'évolution faites par le groupe. Ce groupe pourrait aider aux choix des dossiers de candidature de manière ponctuelle. Une réunion unique d'information générale pourrait présenter le projet à l'ensemble des acteurs.

- Communication :

Isabelle Antonutti propose l'envoi d'une lettre du directeur de la Bpi informant directement les établissements relais pour officialiser la démarche. En revanche, Claudine Lieber pense qu'il faut être très prudent sur la communication en direction du public.

Les cibles dépositaires :

Claudine Lieber souligne que la manière dont les dépositaires rempliront les dossiers permettra déjà un premier tri.

Le choix des partenaires pourrait se faire selon les moyens mis en place pour l'acheminement des ouvrages. Un engagement plus formel auprès des tutelles sera peut-être demandé, comme une possible signature des collectivités sur des questions comme l'acheminement ou les ordres de missions.

Le programme devra être attentif au risque d'un type d'établissement moins touché par la redistribution (les communes autour de 10 000 habitants, non desservies par les BDP). La logique de réseau doit opérer et les relais d'information jouent des rôles forts.

Table des annexes du Document de pilotage 3 : propositions de maquettes

ANNEXE 1 : TEXTE SUR LES SITES PROFESSIONNELS DES RELAIS.	106
ANNEXE 2 : TEXTE SUR LA PAGE PROFESSIONNELLE DE LA BPI...	107
ANNEXE 3 : TEXTE SUR LA PAGE PUBLIQUE DE LA BPI.....	109
ANNEXE 4 : DOSSIER DE CANDIDATURE	111
ANNEXE 5 : CONTRAT.....	119
ANNEXE 6 : EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE « QUALITÉ DU PARTENARIAT ».....	124

Annexe 1 : Texte sur les sites professionnels des relais

La Bpi redistribue des ouvrages en parfait état.

Si vous êtes intéressé, [cliquez ici](#).

Ou

La Bpi, bibliothèque d'actualité, doit constamment renouveler ses collections. Ne possédant pas de magasins, elle redistribue ainsi chaque année des ouvrages de qualité en bon état.

Pour connaître ce programme de redistribution et en bénéficier, [cliquez ici](#).

Ou

Le développement des politiques documentaires amène à rationaliser le désherbage. Celui-ci peut être l'occasion d'échanges fructueux entre établissements dans le cadre des cartes documentaires. Loin d'être une cause d'appauvrissement des collections d'une bibliothèque, il peut plus simplement contribuer à l'enrichissement des fonds d'un autre établissement.

Dans ce cadre, la Bpi, bibliothèque d'actualité en constant renouvellement de ses collections, redistribue des ouvrages en parfait état à des bibliothèques ou associations porteuses d'un projet documentaire dans un ou plusieurs domaines.

Pour en savoir plus et connaître les moyens d'en bénéficier, [cliquez ici](#)

Annexe 2 : Texte sur la page professionnelle de la Bpi

La Bpi désherbe...

La Bibliothèque publique d'information (Bpi) désherbe chaque année une dizaine de milliers d'ouvrages, dont les deux tiers sont en bon état de conservation et restent pertinents du point de vue documentaire. Elle les retire de ses rayonnages en libre accès parce qu'elle n'a aucune vocation de conservation et doit pouvoir continuer à enrichir ses collections en tant que bibliothèque générale d'actualité.

Ces ouvrages, de tous niveaux, peuvent cependant intéresser d'autres types d'établissements qui ne les auraient pas nécessairement acquis par une autre voie.

... pour redistribuer !

Les domaines à désherber sont prévus plusieurs mois à l'avance par la Bpi. Elle souhaite ainsi établir des partenariats avec des établissements qui cherchent à développer un ou plusieurs fonds documentaires susceptibles d'être compatibles avec les désherbages en cours ou à venir.

Pour connaître les fonds prochainement désherbés, [cliquez ici](#).

[lien vers la liste des domaines à désherber]

Toute bibliothèque ou association souhaitant acquérir un ensemble d'ouvrages dans une discipline spécifique est ainsi invitée à se mettre en relation avec la Bpi.

Si vous souhaitez devenir partenaire, [cliquez ici](#).

[Page suivante \(après le clic\)](#)

Modalités du partenariat

Pour bénéficier de la politique de redistribution de la Bpi, il vous faut remplir un dossier de candidature téléchargeable ci-dessous. Ce dossier vise à mieux cerner vos besoins documentaires.

Après acceptation de ce dossier par la section du Retraitement à la Bpi, des contacts personnalisés permettront de définir plus précisément les termes d'un accord donnant lieu à la signature d'une convention (concernant en particulier la durée du contrat, les domaines documentaires concernés et les modalités du transport, *a priori* à la charge des dépositaires).

Après signature de cette convention, des contacts étroits entre les deux établissements contractants durant toute la durée du partenariat permettront ensuite de répondre au mieux à vos besoins, avant l'acheminement final des ouvrages, et ce tout au long du désherbage.

Pour obtenir le dossier de candidature, [cliquez ici](#).

[lien vers le dossier de candidature, proposé en format traitement de texte]

Les demandes sont à faire parvenir à :

Section du Retraitement de la Bibliothèque publique d'information -

75 197 Paris cedex 04

Téléphone : 01 44 78 12 33

Télécopie : 01 44 78 12 15

Adresse électronique : benoit.tuleu@bpi.fr

Annexe 3 : Texte sur la page publique de la Bpi

Les partenariats de la Bpi pour la redistribution d'ouvrages

La Bpi est une bibliothèque d'actualité en libre accès à vocation nationale. La réactualisation constante de ses collections documentaires lui permet de faire bénéficier plusieurs organismes moins bien dotés de ses ouvrages encore pertinents et bien conservés.

Qu'il s'agisse de bibliothèques ou associations à but non lucratif, ce programme est valable pour l'ensemble du territoire national.

Pour en savoir plus et y participer, veuillez contacter la section du Retraitement de la Bpi en indiquant votre statut et les raisons de votre intérêt pour ce programme.

Ou

Vous êtes... une bibliothèque
une association liée aux livres et à la lecture
un organisme de formation

...

Vous avez un projet de développement de vos collections autour d'un ou plusieurs domaines documentaires...

Vous n'avez pas les moyens d'acquérir à titre onéreux l'ensemble des ouvrages qui vous intéressent...

Vous entrez dans le cadre des programmes de redistribution d'ouvrages de la Bpi !

Pour en savoir plus et y participer, veuillez contacter la section du Retraitement de la Bpi en indiquant votre statut et les raisons de votre intérêt pour ce programme :

Section du Retraitement de la Bibliothèque publique d'information –

75 197 Paris cedex 04

Téléphone : 01 44 78 12 33

Télécopie : 01 44 78 12 15

Adresse électronique : benoit.tuleu@bpi.fr

Annexe 4 : Dossier de candidature

Dossier de candidature :
Projet documentaire lié à la redistribution d'ouvrages
désherbés par la Bpi

1. Profil de la bibliothèque dépositaire

Établissement (bibliothèque municipale, d'association⁸, d'établissement pénitentiaire, d'hôpital, autre) :

.....

Adresse complète :

.....

.....

.....

Directeur / directrice de l'établissement :

.....

Responsable de la bibliothèque / personne à contacter pour renseignements complémentaires :

.....

Téléphone :

Adresse électronique :

⁸ Pour les associations, joindre obligatoirement un exemplaire des statuts et la composition du bureau, avec adresses et numéros de téléphone.

Nom et coordonnées de l'intermédiaire dans le cas d'établissement ciblé par des relais professionnels (agence de coopération, bibliothèque départementale de prêt, autre) :

.....
.....
.....

Fonds actuellement proposés par la bibliothèque depositaire :

.....
.....
.....

Niveau des collections :

.....
.....
.....
.....

2. Détails du projet documentaire

Thèmes à développer au sein des collections⁹ :

-
-
-
-
-
-

Niveaux attendus pour chacun de ces thèmes ¹⁰ :

-
-
-
-
-
-

3. Détails concernant les collections actuelles

Votre bibliothèque possède-t-elle déjà des ouvrages sur les thèmes qu'elle désire compléter (environ combien ? lesquels ¹¹?) ou s'agit-il d'une demande en vue de constituer un nouveau fonds ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

⁹ Classer ces thèmes par ordre de priorité, décrits le plus précisément possible dans le cas d'attentes spécifiques.

¹⁰ Par exemple : vulgarisation (grand public), secondaire, universitaire, spécialisé.

¹¹ Donnez quelques références significatives directement sur ce document, ou une liste plus détaillée sur une feuille jointe si vous en avez la possibilité. Ces informations nous permettent de mieux vous connaître et d'éviter d'éventuels doublons.

Pouvez-vous évaluer financièrement le budget correspondant à vos collections actuelles dans ces domaines thématiques ? Celui des éventuelles acquisitions prévues ?

.....
.....
.....
.....
.....

Pouvez-vous évoquer rapidement la politique documentaire de votre bibliothèque¹² ?

.....
.....
.....
.....
.....

4. Détails concernant le partenariat avec la Bpi

Pour quelles raisons souhaitez-vous devenir partenaire de la Bpi ? Quelles sont vos motivations ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

¹² Vous pouvez joindre un document de politique documentaire (charte des collections, protocole de sélection...).

Outre cette redistribution, seriez-vous prêts à acquérir vous-mêmes, sur votre propre financement, quelques documents sur le sujet que vous souhaiteriez développer au sein de vos collections ? Développez dans le cas d'une réponse positive :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Qu'attendez-vous de ce partenariat avec la Bpi ?

- sur le plan professionnel (conseils, expertise...):

.....
.....
.....
.....
.....

- et sur le plan documentaire (nombre d'ouvrages...) :

.....
.....
.....
.....
.....

Comment avez-vous pris connaissance de la possibilité d'un tel partenariat documentaire avec la Bpi ? Par quels intermédiaires ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Commentaires et remarques¹³ :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Coordonnées de la personne ayant rempli ce dossier :

.....

Un intermédiaire (agence de coopération, bibliothèque départementale, autre) a-t-il participé à la rédaction des réponses de ce document ?

.....
.....
.....
.....

¹³ Vous pouvez formuler plus librement vos remarques sur une feuille jointe au dossier.

Merci de renvoyer ce dossier à l'adresse suivante :
Bibliothèque publique d'information - Section du Retraitement
75 197 Paris cedex 04

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'équipe de
la section du Retraitement :

Téléphone : 01 44 78 12 33

Télécopie 01 44 78 12 15

Adresse électronique : benoit.tuleu@bpi.fr

Annexe 5 : Contrat

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

La BPI dépose auprès du contractant des ouvrages sans emploi dans l'établissement, mais dont l'usage collectif dans le cadre de l'affectation à un service d'intérêt général reste possible et notamment à des bibliothèques, des hôpitaux, prisons, des associations d'alphabétisation, de soutien scolaire ou culturelles, *ou dont des contrats la lient à des établissements des types mentionnés*¹⁷.

*Les modalités particulières de la collaboration des parties sont définies en annexe, laquelle annexe est réputée faire partie intégrante du présent contrat*¹⁸.

*Le thème ou les thèmes des ouvrages déposés sont explicités en annexe au présent contrat. Tout autre thème convenu ultérieurement entre les deux parties pourra*¹⁹ également faire l'objet d'un dépôt.

Le dépôt sera acheminé selon les modalités explicitées en annexe au présent contrat.

Les frais éventuels de transport, de livraison et de conditionnement du dépôt incombent au contractant *et sont éventuellement explicités en annexe à ce présent contrat.*

Les opérations de dépôt seront effectuées dans les locaux du contractant. Pour chaque dépôt, un récépissé sera établi et soumis à la signature des deux parties²⁰.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DU DÉPOT

Le dépôt est accepté gracieusement par le contractant. La B.P.I. autorise celui-ci à faire usage des ouvrages déposés pour ses besoins propres, selon les modalités qu'il fixera, à permettre leur consultation sur place par le public, à en pratiquer le prêt conformément à la réglementation en vigueur.

Sont prohibés : la location, la vente, la cession et le don des ouvrages désuétés²¹.

¹⁷ Cette mention poursuit l'idée que le contractant n'est pas nécessairement la bibliothèque ou l'association dépositaire, mais peut être un intermédiaire entreposant les collections pour le compte de ces dépositaires destinataires du fait de relations explicitement formalisées qui les lient.

¹⁸ En continuité avec la note 2, cette mention spécifie plus particulièrement la planification du dépôt. C'est la particularité de ce scénario d'intégrer dès le contrat des modalités qui garantissent la réciprocité de la relation et l'usage des collections.

¹⁹ L'idée n'est pas d'imposer des contraintes trop fortes sur le type de collaboration, qui doit pouvoir s'adapter à des situations et des contractants très différents. Dans l'optique de ménager cette souplesse d'utilisation, tous types de modalisateurs sont utilisés : « pourra », « éventuellement ». Ce contrat type a pour but de prévoir les cas de figures les plus larges, l'essentiel étant que le degré de précision choisi résulte d'une négociation qui convienne aux deux parties et que ce contrat conclut.

²⁰ Cette formulation n'est pas nouvelle, mais prend une valeur renforcée dans le contrat proposé et dans le nouvel environnement informatique qui permettra effectivement d'extraire la liste précise des ouvrages déposés par la B.P.I.

²¹ Cette mention contrainte par le cadre juridique est primordiale pour affirmer le statut de domaine public des collections déposées. *A priori*, elle exclut l'idée d'un intermédiaire contractant. Le terme d'« entreposant » permettra d'introduire l'idée de relais, importante pour le scénario, tout en respectant le droit fondamental.

ARTICLE 3 : DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat présente une durée déterminée non renouvelable. La durée est explicitée en annexe au présent contrat²². Le contrat est reconductible tacitement chaque année.

La fin du partenariat ne porte pas préjudice aux dépôts consentis antérieurement entre la B.P.I. et le contractant, la B.P.I. n'exigeant pas le retour des ouvrages déposés²³.

ARTICLE 4 : DURÉE DU DÉPÔT/RESTITUTION

Le dépôt est effectué à compter du présent contrat pour une durée indéterminée, sauf demande de restitution par la B.P.I. signifiée par lettre recommandée avec AR avec un préavis de 6 mois.

En cas de restitution, la B.P.I. remet un reçu, daté et signé, au contractant et lui donne décharge.

Les frais éventuels de transport, de livraison et de conditionnement de la restitution incombent à la B.P.I.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

Le contractant s'engage à apporter, dans la garde des choses déposées, le même soin qu'il apporte dans la garde des choses qui lui appartiennent.

Compte tenu de l'autorisation d'usage qui lui est consentie, le contractant renonce à exiger le remboursement des dépenses qu'il pourrait faire pour la conservation des ouvrages déposés.

Pour sa part, la B.P.I. délivre le contractant de toute obligation d'assurance. En cas de restitution, les ouvrages déposés seront remis dans l'état où ils se trouvent.

ARTICLE 6 : LITIGE

Pour tout litige survenant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat et qui pourrait être réglé à l'amiable, attribution de compétence est faite aux tribunaux compétents du siège de Paris.

²² C'est le deuxième point fort du scénario : le contrat ne prévoit pas une durée incertaine contraire à la planification de la redistribution, mais une durée convenant aux deux parties.

²³ Cette formulation correspond à une contrainte juridique : la durée déterminée du contrat ne doit pas être comprise comme une durée déterminée du dépôt.

ANNEXE A LA CONVENTION N°

STATUT DU DÉPÔT

Eu égard aux liens qui existent entre l'association ou la bibliothèque contractante et la bibliothèque de dépôt final, la B.P.I. accepte que le fonds soit entreposé par le contractant²⁴. La B.P.I. se réserve le droit de demander, le cas échéant, toute pièce garantissant les relations contractuelles entre l'entreposant et le dépositaire final²⁵.

MODALITÉS DE LA COLLABORATION²⁶

1 Thèmes :

Les thèmes et domaines concernés par les ouvrages déposés sont les suivants :

2 Engagement du contractant :

Le cas échéant, le dépôt consenti par la B.P.I. est soutenu par les actions spécifiées ci-dessous incombant au contractant²⁷ :

3 L'acheminement :

Le dépôt sera effectué au le rythme suivant :

Le financement de l'acheminement des ouvrages est prévu de la manière suivante :

DURÉE DU CONTRAT²⁸

La présente convention engage les deux parties pour la durée suivante :

²⁴ Ce paragraphe est la formalisation du statut d'intermédiaire. La loi ne prévoit pas explicitement ce cas de figure. Au contraire, pour garantir l'usage respectueux de collections publiques inaliénables, la loi précise que le dépositaire ne peut lui-même disposer des collections déposées à d'autres fins que la mise à disposition du public. La notion d'« entreposant » contourne cette difficulté en précisant que le contractant n'est pas le dépositaire mais un relais vers d'autres établissements avec lesquels il est lié.

²⁵ Cette clause est à la fois souple et essentielle. Essentielle, elle permet à la B.P.I. de garantir la transparence des contrats qui s'enchaînent. Souple, elle ne réclame de document attestant de ces rapports formalisés que dans des cas précis laissés à son jugement, ce qui simplifie la gestion administrative de la contractualisation.

²⁶ Comme il a été rappelé dans le corps du contrat, la précision des modalités constitue une disposition clé de ce scénario. Cependant, le degré de ces précisions est laissé à l'appréciation des parties, ce qui permet une souplesse d'application.

²⁷ Parmi les souplesses possibles, celle-ci est explicitement formulée. La contrepartie ne s'impose en effet pas comme une contrainte toujours formalisable. Cette appréciation est laissée aux soins des deux parties.

²⁸ La mention pourra faire figurer des dates aussi larges qu'il est souhaité par les deux parties, toujours dans l'esprit d'une souplesse d'adaptation aux différents types de partenaires, et eu égard aux modifications de la planification du désherbage à la Bpi après la date de signature.

Annexe 6 : Exemple de questionnaire « qualité du partenariat »

Ouvrages déposés :

1. Combien d'ouvrages de la Bpi avez-vous reçus ?

.....
.....
.....
.....

2. Etes-vous satisfaits des ouvrages dont vous avez bénéficié grâce à ce partenariat ? de leur contenu, de leur état ? de leur adéquation avec les objectifs de départs ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. Comment utilisez-vous ces ouvrages ? Sont-ils empruntables ? consultables sur place ? Pouvez-vous évaluer leur utilisation par les lecteurs ?

.....
.....
.....
.....
.....

Relations avec la Bpi :

4. Etes-vous satisfaits de la fréquence des contacts avec vos interlocuteurs directs à la Bpi ?

.....
.....
.....
.....
.....

5. Avez-vous bénéficié pour ce partenariat de l'appui d'un intermédiaire quelconque ? Quel a été son rôle ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Suivi de l'action :

6. Comment s'est déroulé l'acheminement des ouvrages ?

.....
.....
.....
.....
.....

7. La fréquence et les délais de redistribution vous semblent-ils satisfaisants ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Evaluation quantitative :

8. Pouvez-vous chiffrer l'augmentation du fonds que représente ce dépôt ? (par rapport au volume global de votre établissement, par rapport au volume du fonds spécifique)

.....
.....
.....
.....
.....

Evaluation qualitative :

9. Pouvez-vous évaluer l'impact de ce partenariat par rapport à la cohérence documentaire de votre établissement ?

.....
.....
.....
.....
.....

10. Pouvez-vous évaluer l'impact de ce dépôt par rapport aux différents publics de votre établissement ? Avez-vous mis en valeur ces nouveaux ouvrages ? Cette collaboration avec la Bpi a-t-elle été rendue visible pour les personnes extérieures à votre établissement ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

11. Pouvez-vous évaluer l'impact de ce partenariat auprès de vos tutelles ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Budget réalisé

1. Détail des coûts

1.1. Calcul des coûts salariaux

Financement	ENSSIB
Etapes du projet	
Forum projet	7 élèves x 6 heures x 13,38 E = 561,96 E
Visite Bpi	7 élèves x 4 heures x 13,38 E = 374,64 E
Réunions hebdomadaires de groupe	12 séances de travail de 4 heures : 7 élèves x 4 heures x 12 x 13,38 ^E = 4495,68 E
Réunions avec la tutrice	
Stage 1	7 élèves x 36 heures x 13,38 E = 3371,76 E
Stage 2	6 élèves x 36 heures x 13,38 E = 2890 E
Comité de pilotage 1	3 élèves x 3 heures x 13,38 E = 120,42 E
Comité de pilotage 2	4 élèves x 2 heures x 13,38 E = 107,04 E
Comité de pilotage 3	3 élèves x 3 heures x 13,38 E = 120,42 E
Total des frais engagés	12041,92 Euros

Notes sur le calcul des coûts salariaux :

Ils ont été calculés à partir de la moyenne du traitement brut horaire des 7 élèves-conservateurs. Ceux-ci perçoivent globalement 13487,22 Euros par mois, soit 1926,74 Euros par personne et par mois brut, pour un volume horaire estimé à 144 heures (sur une base hebdomadaire de 36 heures). Ce coût horaire est donc de $1926,74 : 144 = 13,38$ Euros

1.2. Calcul des frais de mission et indemnités

Financement	ENSSIB		BPI	ELEVES
Types de frais Etapas du projet	Indemnités	Transports	Repas	Repas
Forum projet				
Visite Bpi		7 AR Lyon –Paris = 7 x 104 E = 728 E		
Réunions hebdomadaires de groupe				
Réunions avec la tutrice				
Stage 1	3 taux /jour/élève= 26,46 E x 5 j x 7 élèves = 921,10 E	7 AR Lyon-Paris = 7 x 104 E = 728 E + 7 coupons RATP = 7 x 13, 75 E = 96,25 E	5 tickets-repas / élève = 5 x 4,60 E x 7 = 161 E (avec prise en charge élèves)	5 tickets-repas / élève = 5 x 2,13 E x 7 =74,55 E
Stage 2	2 taux /jour /élève = 17,64 E x 5 j x 6 élèves = 529,20 E	6 AR Lyon-Paris = 6 x 104 E = 624 E + 6 coupons RATP = 6 x 13,75 E = 82, 50 E	5 tickets-repas / élève = 5 x 4,60 E x 6 = 138 E (avec prise en charge élèves)	5 tickets-repas / élève = 5 x 2,13 E x 6 = 63,9 E
Comité de pilotage 1		3 AR Lyon –paris = 3x 104 E = 312 E		2 carnets RATP = 2 x 9,60 E = 19,20
Comité de pilotage 2		4 AR Lyon –paris = 4 x 104 E = 416 E		
Comité de pilotage 3		3 AR Lyon –paris = 3x 104 E = 312 E		
Sous-total des frais engagés		4749,05 Euros	299 Euros	157,65 Euros
Total des frais engagés	5205,70 Euros			

Notes sur le calcul des frais de mission :

- Pour le transport, on a appliqué un tarif de base de 104 Euros pour un A-R SNCF Paris-Lyon , et de 13,75 Euros pour un coupon RATP hebdomadaire. On a ajouté à ce calcul les carnets de tickets de transports nécessaires aux autres déplacements, d'une valeur unitaire de 9,60 Euros.

- Pour les frais de mission, le calcul s'effectue à partir d'un taux de base de 8,82 Euros.

1.3. Calcul des frais annexes

Notes sur les frais annexes :

- Le calcul du coût des communications téléphoniques nationales a été estimé sur la base d'une communication nationale France Télécom en période normale , soit 0,10 Euros pour 39 secondes , une heure étant donc estimée à 9,23 Euros.

- Pour une communication par fax, on a estimé le temps de transfert a 0,39 secondes, soit 0,10 Euros.

Budget réalisé

Financement	ENSSIB	BPI	ELEVES	ENSSIB	BPI	ELEVES
Type de frais engagés	Communications (téléphone, fax) et connexions Internet			Fournitures (photocopies, impressions, reliures)		
Etapes du projet						
Forum projet						
Visite Bpi						
Réunions hebdomadaires de groupe	Connexions Internet (Réseau RENATER)		1 heure de communications nationales = 9,23 E			
Stage 1		10 heures de communications nationales + Connexions Internet = 10 x 9,23 E = 92,30 E		333 impressions = 15,24 E + 333 photocopies = 15,24 E	100 photocopies/ impressions = 4,57 E 100 photocopies/ impressions = 4,57 E	200 photocopies et impressions par élève = 200 x 7 = 1400 = 64 E
Stage 2		10 heures de communications nationales + 20 fax expédiés + Connexions Internet 10 x 9,23 E + 20 x 0,1 E = 94,30 E				
Comités de pilotage						
Sous-total par type de frais		186,60 Euros	9,23 Euros	30,48 Euros	9,14 Euros	64 Euros
Total des frais engagés	299,45 Euros					

2. Tableau comparatif

Le tableau suivant permet de comparer budget prévisionnel et budget réalisé.

		ENSSIB	BPI	ELEVES
Budget prévisionnel	Répartition des frais engagés	18053,16 Euros	543,15 Euros	308,95 Euros
	Montant total des frais engagés	18905,26 Euros		
Budget réalisé	Répartition des frais engagés	16821,45 Euros	494,74 Euros	230,88 Euros
	Montant total des frais engagés	17547,07 Euros		

Estimation du coût total du projet : 17547,07 Euros

- Frais engagés par l'ENSSIB : 95,87%
- Frais engagés par la Bpi : 2,81%
- Frais engagés par les élèves-conservateurs : 1,32%

Le budget prévisionnel était le suivant :

Estimation du coût total du projet : 18905,26 Euros

- Frais engagés par l'ENSSIB : 95,50%
- Frais engagés par la Bpi : 2,86%
- Frais engagés par les élèves-conservateurs : 1,64%

Plusieurs raisons peuvent expliquer la différence existant entre ces deux montants :

- Tout d'abord, le budget réalisé s'appuie sur un calcul du temps effectif des comités de pilotage, ainsi que sur le nombre d'élèves réellement présents. Ces différences se répercutent notamment sur les frais de transports, puisque le nombre de personnes se rendant à ces comités a varié.

- Le budget prévisionnel reposait aussi sur une estimation du volume horaire des réunions hebdomadaires, qui a été revu *a posteriori*. De plus, le

travail effectué en dehors des séances de travail n'a pas été pris en compte dans le budget réalisé.

- Enfin, les frais de communications téléphoniques ont été revus à la hausse, tout comme le montant des fournitures annexes.

Diagramme de Gantt réalisé

Organisation par gamme de tâches du planning réalisé

Lots	Identifiants	Tâches	Durée	Échéance
Définition de la prestation	A1	Visite à la Bpi	1 journée	
	A2	Analyse de la commande	3 semaines	Stage 1: 21/02
	A3	Bibliographie	9 semaines	
	A4	Collectes d'informations <i>in situ</i>	1 sem. : stage 1	Fin du stage 1: 21/02
	A5	Entretiens	3 semaines	Rédaction prestation : 03/03
	A6	Rédaction définition de prestation: DCP 1	2 semaines	CP 1: 27/03
Elaboration des scénarios	B1	Enquête de pratiques dans d'autres établissements	9 semaines	Rédaction DCP 2 : 14/05
	B2	Approfondissement des connaissances informatiques	2 semaines	Redéfinition prestation : 7/03
	B3	Étude de besoin: enquête bibliothèques, associations	5 semaines	Rédaction scénarios : 14/05
	B4	Enquête sur les dépositaires	2 semaines	
	B5	Etude de la conservation partagée et des banque du livre	2 semaines	
	B6	Analyse du compactus	1 sem. : stage 2	
	B7	Etude des systèmes de redistribution	1 sem. : stage 2	
	B8	Rédaction du DCP 2 : proposition de scénarios	3 semaines	DCP 2: 22/05
	B9	Entretiens internes à la Bpi et extérieurs	7 semaines	Rédaction du DCP 3 : 09/06
Cahier des charges du projet final	C1	Approfondissement du scénario	2 semaines	Rédaction du DCP 3 : 09/06
	C2	Structuration des éléments requis	2 semaines	Rédaction du DCP 3 : 09/06
	C3	Prise de contact avec des partenaires potentiels	2 semaines	Rédaction du DCP 3 : 09/06
	C4	Contacts avec des relais intéressés	2 semaines	Rédaction du DCP 3 : 09/06
	C5	Rédaction du DCP 3	1 semaine	RCP 3 : 19/06
Rédaction du rapport final	D1	Approbations pour mise en annexe des entretiens	2 semaines	Remise du rapport : 26/06
	D2	Réunion des fichiers	1 semaine	Remise du rapport : 26/06
	D3	Élaboration de l'introduction et article gazette	1 semaine	Remise du rapport : 26/06
	E	Préparation de la soutenance	2 semaines	Soutenance : 16/07

Diagramme de Gantt réalisé

